

**RAPPORT
SUR
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
CONCERNANT
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'ECOLES PRIMAIRES RURALES
EN
REPUBLIQUE DE GUINEE**

NOVEMBRE 1990

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

JICA LIBRARY



1087255(4)

**RAPPORT
SUR
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
CONCERNANT
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'ECOLES PRIMAIRES RURALES
EN
REPUBLIQUE DE GUINEE**

NOVEMBRE 1990

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

国際協力事業団

21952

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République de Guinée, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du Plan de base concernant le Projet de construction d'écoles primaires rurales en République de Guinée et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

La JICA a envoyé, du 27 mai au 29 juin 1990, une mission d'étude du plan de base dirigée par Monsieur Kiyoshi Isaka, Directeur de la Deuxième Division de Management de Projet, Département de Gestion des Projets de Coopération financière non-remboursable.

La mission a échangé ses vues avec les autorités concernées du Gouvernement du Guinée et effectué les études sur les sites de construction prévus. Dès le retour de cette mission au Japon, l'étude a été approfondie. Afin de discuter le contenu de rapport provisoire, une autre mission a été envoyée en Guinée, et par la suite, le présent rapport a été rédigé.

Je souhaite que ce rapport contribue à la promotion du Projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

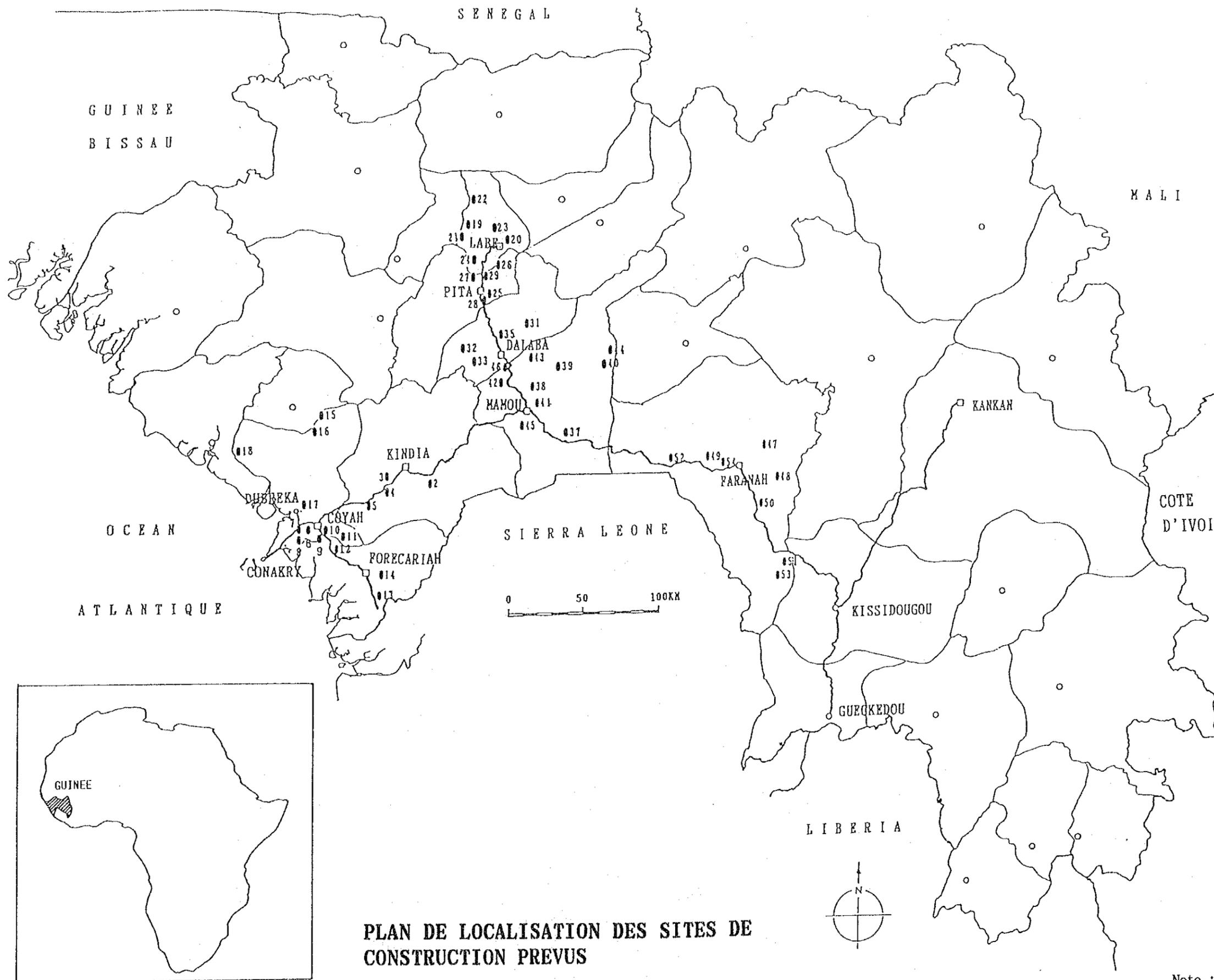
Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements sincères aux personnes concernées du Gouvernement de la République de Guinée pour leur coopération aux missions.

Novembre 1990



Kensuke Yanagiya, Président

Agence Japonaise de Coopération Internationale



PLAN DE LOCALISATION DES SITES DE CONSTRUCTION PREVUS

- KINDIA**
- 1 Bokaria (2)
- 2 Damakania (3)
- 3 Kinyaya (4)
- 4 Gbikily (5)

- COYAH**
- 5 Bambaya (6)
- 6 Sanoyah (7)
- 7 Kountia (8)
- 8 Wonkifong (9)
- 9 Toguiron (10)
- 10 Kiriyah (11)

- FORECARIAH**
- 11 Maferinya Centre (12)
- 12 Pamelap (13)
- 13 Bokaria (14)

- DUBREKA**
- 14 Tondon Centre (15)
- 15 Bady Centre (16)
- 16 Negueah (17)
- 17 Konfonya (18)

- LABE**
- 18 Toule (19)
- 19 Kata (20)
- 20 Douka-Nyogueyabhe (21)
- 21 Kouramangui (22)
- 22 Saala (23)
- 23 Hafia (24)

- PITA**
- 24 Sewa (25)
- 25 Bille (26)
- 26 Kottyou (27)
- 27 Bendougou (28)
- 28 Lalia (29)

- DALABA**
- 29 Fougoumba (31)
- 30 Lele (32)
- 31 Hore Dioly (33)
- 32 Dalaba Misside (35)

- MAMOU**
- 33 Berteya (37)
- 34 Dindeya (38)
- 35 Dara (39)
- 36 Herico (40)
- 37 Manngol (41)
- 38 Pettiny (42)
- 39 Poredaka (43)
- 40 Saramoussaya (44)
- 41 Teliko (45)
- 42 Kelliwol (46)

- FARANAH**
- 43 Bendou (47)
- 44 Nialia (48)
- 45 Laya Solima (49)
- 46 Laya Sando (50)
- 47 Bambalia (51)
- 48 Kalia (52)
- 49 Sembeldo (53)
- 50 Souleymania (54)

Note : () indique le numéro de sites de construction prévus

SOMMAIRE

SOMMAIRE

La République de Guinée a adopté les recommandations de la Banque mondiale, du Fonds Monétaire International, etc. et élaboré un programme de réforme économique et arrêté en 1984 un plan de redressement national par réajustement structurel afin de restaurer son économie. Celui-ci est axé sur l'évolution d'une économie socialiste à une économie libérale et sur le renforcement de la formation des ressources humaines et de l'éducation de base.

Cependant, le taux d'alphabétisation des adultes en Guinée est inférieur à 30% et celui de scolarisation en enseignement primaire est de 28%. Ce sont des chiffres qui révèlent une situation de l'enseignement particulièrement mauvaise, en comparaison des autres pays sub-sahariens. (Dans les pays sub-sahariens, en 1983, le taux moyen d'alphabétisation des adultes était de 42% et celui de scolarisation en enseignement primaire, de 75%.)

C'est pourquoi, le Gouvernement a arrêté et fait connaître en 1989 une politique de coordination des secteurs éducatifs (programme d'aménagement sectoriel de l'enseignement), dont la priorité est accordée notamment à l'amélioration de l'éducation de base en milieu rural. Il est retenu comme objectif de relever le taux de scolarisation en enseignement primaire à 50%, d'ici l'an 2000.

Comme politique concrète à moyen terme afin d'atteindre progressivement ce but, le Gouvernement guinéen a adopté le "Programme de construction de 1500 classes primaires en milieu rural". Il s'agit d'un projet d'extension ou de création de 1500 classes (500 écoles environ), pour lequel une demande d'aide a été adressée à divers organismes de coopération. A cette requête, la Banque Islamique de Développement, l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole et l'Association Internationale de Développement ont déjà, soit apporté l'aide, soit l'ont prévue.

Le Gouvernement guinéen a présenté de même au Gouvernement japonais, une requête en aide financière non-remboursable portant sur 405 classes à construire dans 21 préfectures.

Par ailleurs, l'UNESCO qui depuis longtemps collabore avec la Guinée dans le domaine éducatif, apporte son concours dans l'établissement des Projets de constructions scolaires, comme dans la formation des enseignants et dans le développement de matériels didactiques ainsi qu'à la construction des prototypes d'écoles primaires. L'UNESCO a, ainsi, proposé une méthode de coopération commune entre le Japon et l'UNESCO portant sur l'amélioration de l'enseignement primaire et des discussions sur cette éventualité ont eu lieu entre l'Agence Japonaise de Coopération Internationale et l'UNESCO.

C'est dans ce contexte que le Japon a décidé d'envoyer en Guinée une mission d'étude de formulation de Projet en réponse à la requête guinéenne. Une mission d'étude conjointe avec l'UNESCO s'est ainsi rendue sur place en février 1990. Elle a pu s'entretenir avec les autorités guinéennes concernées, s'informer sur l'état actuel des aides accordées par les divers pays et organisations internationales et effectuer une étude de reconnaissance des sites de construction proposés. Ainsi, il a été confirmé que le Projet en question offrait aux enfants en milieu rural, une opportunité de bénéficier de l'enseignement et contribuait à apporter des améliorations en enseignement primaire et à réhausser le taux de scolarisation.

En conclusion, le Japon a décidé, en tenant compte des délais des travaux et de l'accessibilité des sites de construction proposés, de réaliser une étude du plan de base. L'Agence Japonaise de Coopération Internationale a envoyé une mission d'étude du plan de base, du 27 mai au 29 juin 1990.

Cette mission a pu se concerter avec les personnes concernées du Gouvernement guinéen, visiter les 54 sites de construction proposés par ce dernier et s'informer sur les conditions éduca-

tives des diverses régions.

De retour au Japon, la mission a examiné et analysé les informations recueillies afin d'établir un plan de base optimal des locaux et des matériels didactiques. Les résultats de ces travaux ont été repris dans le Projet du rapport définitif sur l'Etude du Plan de base, et une mission de présentation s'est rendue sur place du 14 au 27 octobre 1990.

L'essentiel du Projet, ainsi récapitulé, est le suivant :

Sur les 54 sites de construction proposés par la Requête, cinquante ont été sélectionnés, après avoir écarté ceux où l'état des routes rend extrêmement difficile le transport des matériaux et/ou le taux de scolarisation est supérieur aux 50% visés.

Le présent Projet sera réalisé en deux tranches, compte tenu de tous les délais des travaux.

(1) Nombre de classes et d'élèves prévus

		Phase I	Phase II	Total
Classes	Extension	51 (17 écoles)	30 (10 écoles)	81 (27 écoles)
	Nouvelles	27 (8 écoles)	45 (15 écoles)	72 (23 écoles)
	Total	78 (25 écoles)	75 (25 écoles)	153 (50 écoles)
Elèves		3 330	3 030	6 360

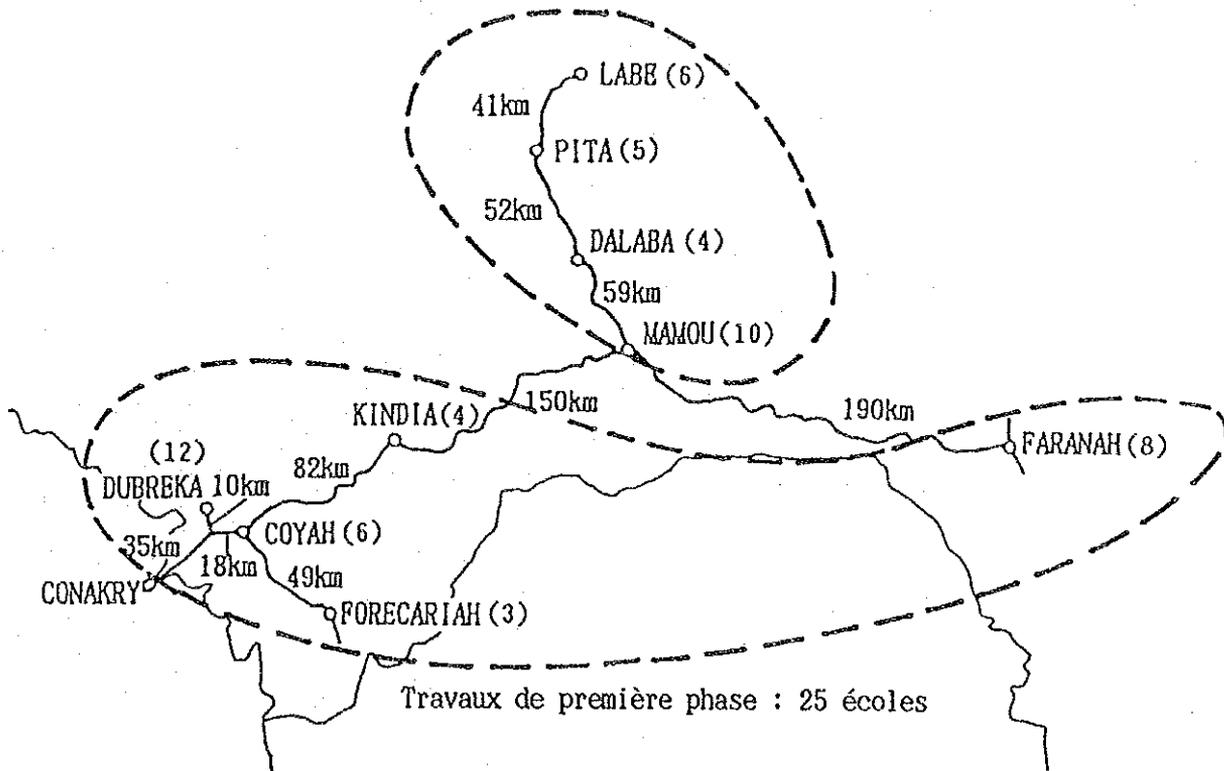
Note: Parmi les écoles existantes, celles pour lesquelles, il y a un déplacement de terrain ou démolition des locaux existants ont été considérées comme constructions nouvelles (5 écoles).

(2) Sites de construction prévus

Les sites se répartissent sur neuf préfectures de trois régions naturelles (Guinée Maritime, Moyenne Guinée, Haute Guinée) sur environ 50 000 km². Le site le plus éloigné se trouve à 550 km approximativement de Conakry et celui le plus proche, à 30 km environ.

	Préfecture	Sites de construction prévus
Phase I	Kindia Coyah	Bokaria, Damakania, Kinyaya, Gbikily Bambaya, Sanoyah, Kountia, Wonkifong, Toguiron, Kiriyah
	Forecariah Dubreka	Maferinya Centre, Pamelap, Bokaria, Tondon Centre, Bady Centre, Negueah, Konfonya
	Faranah	Bendou, Nialia, Laya Solima, Laya Sando, Bambalia, Kalia, Sembeldo, Souleymania
Phase II	Labe	Toule, Kata, Douka-Nyogueyabhe, Kouramangui, Saala, Hafia
	Pita Dalaba	Sewa, Bille, Kottyou, Bendougou, Lalia Fougoumba, Lele, Hore Dioly, Dalaba Misside
	Mamou	Berteya, Dindeya, Dara, Herico, Manngol, Pettiny, Poredaka, Saramoussaya, Teliko, Kelliwol

Travaux de seconde phase : 25 écoles



Note : () indique le nombre des écoles.

**Plan de répartition des zones de travaux
des sites de construction prévus**

(3) Locaux

Désignation	Phase I		Phase II		Total		Structure
	Blocs (classes)	Surface totale (m ²)	Blocs (classes)	Surface totale (m ²)	Blocs (classes)	Surface totale (m ²)	
Salles de classes	26 (78)	6 327	25 (75)	5 767	51 (153)	12 094	Béton armé sans étage
Toilettes	24	227	25	236	49	463	Bloc de béton, sans étage
Total	50	6 554	50	6 003	100	12 557	—

(4) Equipements

Désignation	Phase I	Phase II	Total
Bancs-pupitre d'élèves (pour deux élèves)	1 665	1 515	3 180
Table et chaise de maîtres	78	75	153

(5) Organes d'exécution et système de fonctionnement

L'organe de contrôle du présent Projet est le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et l'organe chargé de sa réalisation est le Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Pré-Universitaire auprès du Ministère de l'Education Nationale. La gestion de chaque école est assurée par le conseil du district, l'Association des Parents d'Elèves et le directeur de l'école.

Les délais des travaux prévus sont de, 5 mois pour le plan d'exécution, et 12 mois de travaux de construction pour la Phase I, et 4 mois pour l'établissement de plan d'exécution et 12 mois de travaux de construction pour la Phase II.

Les effets suivants peuvent être attendus grâce à la réalisation du présent Projet.

- 1) La construction des locaux d'enseignement primaire permet d'espérer un renforcement de l'enseignement de base, par la diminution de la population analphabète etc., et pourra contribuer grandement au programme de redressement national dont l'objectif est la restauration économique nationale.
- 2) L'occasion sera donnée à 6 000 enfants des régions concernées (9 préfectures, 48 districts) d'être scolarisés et le taux de scolarisation devrait passer de 24 % actuel à 43%.
- 3) Plus de 80 % des sites de construction prévus se trouvant en milieu rural, le Projet contribuera non seulement à l'augmentation du taux de scolarisation qui est un des objectifs du programme d'aménagement sectoriel de l'enseignement mais sera porteur de bénéfices pour l'ensemble de la population, soit environ 200 mille personnes.
- 4) Pour les écoles existantes qui ne peuvent accueillir tous les ans de nouveaux élèves, en raison des locaux insuffisants et inadaptés, il leur sera possible de recevoir des élèves des six années d'enseignement primaire qui n'auront plus à interrompre leurs études en cours de scolarité.
- 5) La construction de locaux solides devrait permettre de réduire les frais d'entretien et de fonctionnement des établissements de l'enseignement primaire.

Parallèlement aux résultats importants qui peuvent être attendus du présent Projet, il contribuera également à relever le niveau de vie des populations, grâce à la diffusion de l'éducation de base. C'est pourquoi, il semble justifié de réaliser ce Projet dans le cadre d'une aide financière non-remboursable. Il apparaît également pour le fonctionnement et la gestion du Projet, que l'organisation de la partie guinéenne, tant sur le plan du personnel que celui des fonds, est suffisante et ne pose aucun problème.

Cependant, si des perfectionnement ou des aménagements énumérés ci-dessous peuvent être apportés, la réalisation du Projet devrait être facilitée et plus efficace.

- 1) Une participation dynamique des populations au fonctionnement et à la gestion des écoles en forant, par exemple, un puits ou en aménagant des terrains de sport aux écoles du Projet, devrait approfondir leur compréhension en ce qui concerne l'éducation et induire une hausse du taux de scolarisation.
- 2) Un soutien financier dynamique du pays ou des collectivités locales pour les frais d'achat des matériels didactiques
- 3) Une promotion active de préparation des manuels scolaires propres à la Guinée
- 4) Une amélioration de la prise de conscience des enseignants actuellement en poste, ou une acquisition des nouvelles méthodes pédagogiques par le moyen d'une organisation active de stages de formation

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

PLAN DE LOCALISATION DES SITES DE CONSTRUCTION PREVUS

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1	INTRODUCTION	1
CHAPITRE 2	CADRE DU PROJET	3
2.1	Situation générale en République de Guinée	3
2.1.1	Conditions naturelles	3
2.1.2	Situation socio-économique	4
2.2	Secteur éducatif	5
2.2.1	Système scolaire	5
2.2.2	Etat actuel de l'enseignement primaire	12
2.3	Descriptif des programmes concernés	15
2.3.1	Programme de redressement national	15
2.3.2	Programme d'amélioration de l'enseignement	16
2.3.3	Programme d'aide des organisations internationales	18
2.4	Rappel et contenu de la Requête	27
CHAPITRE 3	DESCRIPTION DES SITES PREVUS	33
CHAPITRE 4	CONTENU DU PROJET	45
4.1	But du Projet	45
4.2	Examen du contenu de la requête	45
4.2.1	Examen du caractère approprié et nécessaire du Projet	45
4.2.2	Examen du plan de fonctionnement	53
4.2.3	Relations avec les programmes d'aide des organisations internationales	56
4.2.4	Contenu des locaux et des matériels de la Requête	57
4.2.5	Principes directeurs de l'exécution de l'aide	60
4.3	Description du Projet	61

4.3.1	Organe d'exécution et organisation de fonctionnement	61
4.3.2	Plan d'entreprise	64
4.3.3	Description des locaux et des équipements	64
4.3.4	Plan d'entretien et de gestion	65
CHAPITRE 5	PLAN DE BASE	68
5.1	Principes de conception	68
5.2	Examen des différentes conditions de conception	69
5.2.1	Conditions d'établissement	69
5.2.2	Détermination des dimensions des différents locaux	70
5.3	Programme de base	77
5.3.1	Programme de terrain et disposition	77
5.3.2	Programme de construction	78
5.3.3	Programme des équipements	83
5.3.4	Plans de l'étude de base	84
5.4	Programme d'exécution des travaux	88
5.4.1	Principes d'exécution des travaux	88
5.4.2	Situation de la construction et considérations à retenir pour l'exécution des travaux	89
5.4.3	Programme de supervision et de gestion des travaux	91
5.4.4	Programme d'approvisionnement des matériaux	94
5.4.5	Procédé de réalisation	95
5.4.6	Coût du Projet	99
CHAPITRE 6	EFFICACITE DU PROJET ET CONCLUSION	102
DOCUMENTS ANNEXES		105
Document annexe 1:	Procès-verbal de discussion	106
Document annexe 2:	Calendrier de l'étude	123
Document annexe 3:	Liste des membres de la mission	127
Document annexe 4:	Liste des personnes rencontrées	129
Document annexe 5:	Ministère chargé du présent Projet	130
Document annexe 6:	Données fondamentales socio-économiques	131
Document annexe 7:	Population scolarisée et nombre d'établissements par niveau d'enseignement ...	132

Document annexe 8:	Enseignement primaire, Effectifs des élèves par académie, par zone	133
Document annexe 9:	Enseignement primaire, Effectifs des élèves par âge, par année d'études, par sexe	134
Document annexe 10:	Enseignement primaire, Nombre de redoublants	135
Document annexe 11:	Taux de réussite aux examens de fin du cycle du primaire	136
Document annexe 12:	Enseignement primaire, Infrastructures scolaires	137
Document annexe 13:	Enseignement primaire, Personnel enseignant par grade et par académie	137
Document annexe 14:	Nombre d'effectifs et nombre de diplômés des Ecoles Normales d'Instituteurs	137
Document annexe 15:	Enseignement primaire, Personnel administratif par fonction, hiérarchie et académie	138
Document annexe 16:	Budget du Ministère de l'Education Nationale .	139
Document annexe 17:	Décomposition du budget du Ministère de l'Education Nationale	139
Document annexe 18:	Ventilation des dépenses du budget de fonctionnement éducatif	140
Document annexe 19:	Coût unitaire selon le niveau éducatif	140
Document annexe 20:	Population scolarisable prévue en enseignement primaire de 1988 à 2000	141
Document annexe 21:	Programme actuel d'éducation de l'enseignement primaire (en cours)	142
Document annexe 22:	Nombre d'enseignants nécessaires à la réalisation du Projet	143
Document annexe 23:	Frais de fonctionnement annuels nécessaires à l'achèvement du Projet	144
Document annexe 24:	Plan de localisation des sites de construction prévus	145
Document annexe 25:	Plans d'implantation des sites	146
Document annexe 26:	Photos d'état actuel des sites de construction prévus (extraits)	196
Document annexe 27:	Frais généraux à la charge de la Guinée	205

Liste des abréviations

- BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle
- BID : Banque Islamique de Développement
- FAD : Fonds Africain de Développement
- FAC : Fonds d'Aide et de Coopération
- FED : Fonds Européen de Développement
- FSD : Fonds Saoudien de Développement
- AID : Association Internationale de Développement
- OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
- SEEPU: Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Pré-Universitaire

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

La République de Guinée considérant que la diffusion de l'enseignement est indispensable à son développement socio-économique cherche à renforcer l'enseignement primaire. Le Gouvernement guinéen a pour objectif de relever le taux de scolarisation en enseignement primaire à 50%, d'ici l'an 2000. Pour atteindre ce but, le Gouvernement a mis en place le "Projet de construction de 1500 classes d'écoles primaires en milieu rural", politique à moyen terme qui porte sur l'extension ou la création de 1500 classes (500 écoles environ) pour l'ensemble du pays. Des demandes en coopération ont été adressées à divers organismes d'aide.

En ce qui concerne le Japon, une requête pour une aide financière non-remboursable portant sur 405 classes(135 écoles) dans 21 préfectures a été présentée. En réponse à cette requête, une mission de formulation de projet a été envoyée sur place en février 1990. Ladite mission a pu s'entretenir avec les autorités guinéennes, s'informer sur la situation actuelle de l'aide des différents pays et des organismes internationaux et effectuer une étude sur les sites de construction proposés.

A l'issue de ces travaux, il a été vérifié que le Projet offrirait aux enfants des diverses régions, une opportunité d'être éduqués et contribuerait à renforcer l'enseignement primaire et à relever le taux de scolarisation.

Compte tenu des conclusions de l'étude ainsi effectuée et en tenant compte des délais des travaux et de l'accessibilité des sites, il a été décidé d'entreprendre une étude du plan de base couvrant une cinquantaine d'écoles dans neuf préfectures. Une mission a été envoyée sur place dans ce cadre par l'Agence japonaise de Coopération Internationale, avec pour chef de mission, M. Kiyoshi Isaka, chef de la Deuxième Division de Management de Projet, Département de Gestion des Projets de Coopération financière non-remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale, du 27 mai au 29 juin 1990.

La mission a effectué la reconnaissance des 54 sites de construction proposés par le Gouvernement guinéen en compagnie de responsables guinéens et recueilli les informations relatives au taux de scolarisation des diverses régions, etc.

De retour au Japon, la mission a examiné l'opportunité du Projet, son niveau d'importance, l'organe d'exécution et les organisations de gestion, les effets engendrés par l'aide afin de déterminer les locaux et matériels nécessaires en vue d'établir le plan de base.

Les conclusions ont été reprises dans le Projet de rapport final sur l'étude du plan de base et ont été présentées à la partie guinéenne par une délégation japonaise, avec pour chef de mission M. Kei Yoshizawa, Deuxième Division de Management de Projets, Département de Gestion des Projets de Coopération financière non-remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale, qui a été détachée sur place du 14 au 27 octobre 1990.

Le présent rapport est une synthèse de l'étude du plan de base, en fonction des résultats des études sur place et des entretiens avec les responsables guinéens.

Le procès-verbal de réunion, la composition de la mission, le calendrier de l'étude, la liste des personnalités rencontrées, etc. sont joints à la fin du rapport, dans la partie consacrée aux documents.

CHAPITRE 2 CADRE DU PROJET

CHAPITRE 2 CADRE DU PROJET

2.1 Situation générale en République de Guinée

2.1.1 Conditions naturelles

La République de Guinée se situe sur l'océan Atlantique de 7,0 à 12,5 degrés, latitude nord et de 7,5 à 16 degrés, longitude ouest. Elle possède des frontières communes au nord avec la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali, au sud avec la Sierra Leone et le Libéria et à l'est avec la Côte d'Ivoire. La superficie du territoire est de 246 900 km², soit les deux tiers du Japon.

Le pays se divise en quatre grandes régions suivant les différences de l'environnement naturel. Les neuf préfectures couvertes par la présente étude s'étendent sur trois régions, la Guinée forestière étant exclue.

La Guinée Maritime: Terres basses situées au bord de l'Atlantique, à température et à humidité élevées. Il n'y a que peu de variations de température au cours de l'année et elle se situe entre 22 et 27 °C à la capitale Conakry. Il existe une saison sèche (novembre-avril) et une saison de pluies (mai-octobre). La quantité annuelle de pluies dépasse 4 000 mm.

La Moyenne Guinée : Région voisine de la Guinée maritime où se succèdent des montagnes de 2 000 à 3 000 m d'altitude. Le climat est tempéré et la température mensuelle moyenne du centre régional Labe est de 21 à 25°C. Il existe une saison sèche (novembre-avril) et une saison de pluies (mai-octobre). La quantité annuelle de pluies est de 1 500 à 2 000 mm.

La Haute Guinée : Région de savane avec de douces collines. La température mensuelle moyenne, au centre régional, Kankan est de 24 à 30°C. La quantité de pluies annuelle est de 1 500 à 2 000 mm et la saison de pluies se situe entre mai et octobre.

La Guinée Forestière : Région de température et d'humidité élevées couvertes de forêts humides. La quantité annuelle de pluies est de 2 000 à 3 000 mm, avec la grande saison de pluies (mars-octobre) et la petite saison de pluies (novembre-février).

2.1.2 Situation socio- économique

La population guinéenne est d'environ 6,1 millions d'habitants (1989), avec un taux d'accroissement démographique de 2,8% (moyenne 1985-1988). La population active est d'environ 2,9 millions (48% de la population totale), dont 72% se consacrent à l'agriculture. C'est donc un pays essentiellement agricole.

Le produit intérieur brut par habitant étant de 380 US\$(1989), la Guinée fait partie des pays les moins avancés (PMA).

Si l'on regarde la balance de paiements pour 1989, la balance commerciale enregistre un excédent de 62,70 millions de US\$, alors que la balance de services (sociétés en joint venture ou paiement des intérêts) connaît un déficit important de 61,20 millions de US\$. Le bilan marque un léger excédent de 1,5 million US\$. Les exportations sont constituées pour 96% de la bauxite et de l'alumine. Les importations principales sont les produits alimentaires, pétroliers, textiles, équipements de transport, matériaux de construction, etc. qui représentent 75% de l'ensemble.

Depuis son indépendance en 1958, la Guinée avait adopté des principes politiques et économiques de type socialiste. Mais les résultats obtenus, contrairement à toute attente avaient été une pénurie de biens et une inflation de grande importance à l'intérieur et une énorme accumulation de dettes extérieures. En 1984, avec l'avènement de la seconde République, le redressement de l'économie nationale par les moyens, tels que libéralisation économique, privatisation des entreprises nationalisées, est devenu une tâche prioritaire. Les données fondamentales sur la situation économique et sociale de la Guinée sont jointes dans la partie réservée aux documents, à la fin du présent rapport.

2.2 Secteur éducatif

2.2.1 Système scolaire

Le système scolaire guinéen se compose des quatre niveaux suivants, enseignement primaire, enseignement secondaire général, enseignement technique et professionnel et enseignement supérieur. Seul, l'enseignement primaire est obligatoire. Le nombre d'années de scolarité est indiqué au Tableau 2.1 et le système scolaire au Tableau 2.2. L'enseignement est gratuit à tous les niveaux.

Tableau 2.1 Nombre d'années de scolarité par niveau

1. Enseignement primaire		6 ans (7-12 ans)
2. Enseignement secondaire	Premier cycle	4 ans
	Second cycle	3 ans
3. Enseignement technique et professionnel :	Ecole secondaire de formation professionnelle	3 ans
	Ecole nationale de formation professionnelle	3 ans
4. Enseignement supérieur		5 à 7 ans

(1) Enseignement primaire

L'enseignement primaire a une durée de 6 ans et l'âge officiel d'entrée est 7 ans. Un examen de fin de cycle, le certificat d'études primaires élémentaires (C.E.P.E.) donne accès sur titre au premier cycle de l'enseignement secondaire.

Le nombre d'heures de cours hebdomadaires est de 30 heures, portant essentiellement sur le français et le calcul (voir Document annexe 21). L'enseignement est dispensé entièrement en français, en principe.

Les élèves ayant terminé leur enseignement primaire, soit passent l'examen de passage en secondaire, soit deviennent des apprentis dans différents corps de métier de la vie active.

(2) Enseignement secondaire général

L'enseignement secondaire général se distingue en premier cycle (4 ans) et second cycle (3 ans). Les études du premier cycle sont sanctionnées par le Brevet d'études du premier cycle (B.E.P.C.), qui donne accès sur titre en première année du second cycle, sur concours. Les ajournés au B.E.P.C. peuvent intégrer, sur concours, les écoles secondaires de formation professionnelle.

A la fin du second cycle, en 12^{ème}, a lieu le baccalauréat de l'enseignement secondaire, la première partie, après laquelle, les lauréats entrent en terminale (13^{ème} année) ou, sur concours, à une école nationale de formation professionnelle. Après la seconde partie du baccalauréat en terminale, les lauréats entrent sur concours d'orientation, dans les facultés de l'enseignement supérieur, ou les écoles nationales spécialisées, sur concours.

(3) Enseignement technique et professionnel

1) Ecole secondaire de formation professionnelle

Les élèves ayant terminé le premier cycle du secondaire (10^{ème} année) et reçus au concours d'orientation peuvent y être admis. Il y a le centre de formation professionnelle, l'école nationale secondaire de santé, l'école nationale de

secrétariat (dactylographie), l'école nationale des postes, télégraphes et téléphones.

2) Ecole nationale de formation professionnelle

Il existe deux types d'école nationale de formation professionnelle.

a) Ecoles où sont admis les élèves reçus à la première partie du baccalauréat et les élèves de niveau de 12^{ème} année mais ajournés à la seconde partie du baccalauréat qui ont été reçus au concours.

Il s'agit des écoles normales d'instituteurs, école nationale d'éducation physique et sportive, école nationale de secrétariat.

b) Ecoles où sont admis les élèves reçus à la seconde partie du baccalauréat et qui ont été reçus au concours.

Il s'agit de l'école normale supérieure, de l'école nationale de santé, de l'école nationale de l'agriculture. Elles correspondent à l'enseignement supérieur spécialisé.

(4) Enseignement supérieur

Seuls les élèves reçus à la seconde partie du baccalauréat et au concours d'entrée sont autorisés à poursuivre les études supérieures spécialisés, suivantes:

l'institut de géologie et de mines de Boke, l'école nationale de l'agriculture, l'école nationale de santé de Kindia, l'école normale supérieure de Maneah. Les élèves n'ayant pas été reçus au concours ou ne l'ayant pas présenté peuvent aller dans les universités de Conakry et de Kankan, après avoir passé un concours d'orientation pour le choix de la faculté. Dans les deux universités, il y a les facultés des sciences administratives et juridiques, des sciences sociales, des sciences, de la pharmacie, etc. Ceux, qui veulent poursuivre des études qui ne sont pas prévus dans ces facultés (Ex: architecture) ou le doctrat peuvent aller dans une université étrangère.

(5) Structure du Ministère de l'Education Nationale

Le Ministère de l'Education Nationale se compose d'un Secrétariat d'Etat à l'enseignement pré-universitaire dirigé par un Secrétaire d'Etat et de l'organe chargé de l'enseignement supérieur dirigé par le Ministre de l'Education Nationale, l'ensemble relevant du Ministère de l'Education Nationale.

Le Secrétariat d'Etat s'occupe de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement supérieur relève du Ministère. (Voir pour l'organigramme du Ministère de l'Education Nationale, le paragraphe 4.3.1 Organe d'exécution et organisation de fonctionnement.)

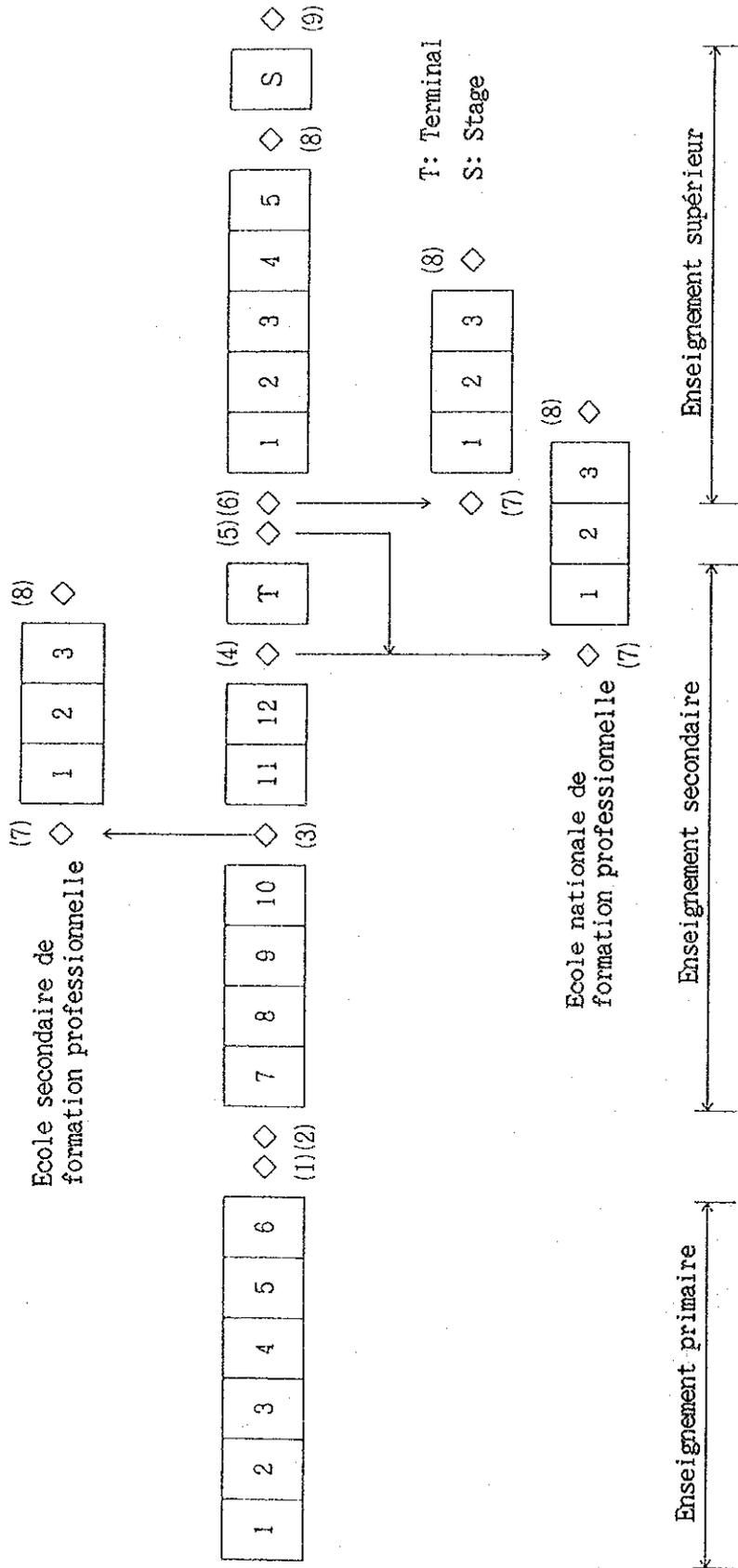
(6) Académie

La Guinée se divise en cinq académies, composées de préfectures, sous-préfectures et districts. Cette structure correspond au découpage administratif de la Guinée. Dans chaque district, il est prévu de construire plusieurs écoles primaires. Mais actuellement, des districts sans école sont aussi nombreux.

Le Tableau 2.3 indique les noms des académies et des préfectures et le nombre des districts.

La Fig 2.1 représente la disposition des académies.

Tableau 2.2 Système scolaire



- (1) C.E.P.E. : Certificat d'études primaires élémentaires
- (2) Examen de passage en secondaire
- (3) B.E.P.C. : Brevet d'études du premier cycle
- (4) Baccalauréat Première partie
- (5) Baccalauréat Seconde partie
- (6) Université générale concours d'orientation
- (7) Ecole de formation professionnelle concours d'entrée
- (8) Examen d'Etat
- (9) Soutenance diplôme

**Tableau 2.3 Nom des académies et des préfectures,
Nombre des districts**

Académie	Préfecture	Discript
CONAKRY	Conakry I	9
	Conakry II	23
	Conakry III	36
	Sous-total	68
KINDIA	Boffa	28
	Boke	18
	Coyah	21
	Dubreka	33
	Forecariah	54
	Fria	24
	Kindia	101
	Telimele	58
	Sous-total	337
LABE	Dalaba	66
	Gaoual	46
	Koubia	35
	Koundara	20
	Labe	59
	Lelouma	50
	Mamou	37
	Mali	62
	Pita	72
	Tougue	46
	Sous-total	493
KANKAN	Dabola	39
	Dinguiraye	45
	Faranah	41
	Kankan	50
	Kerouane	33
	Kouroussa	39
	Mandiana	53
	Siguiri	120
	Sous-total	420
NZEREKORE	Kissidougou	114
	Gueckedou	118
	Mocenta	70
	Beyla	65
	Nzerekore	88
	Lola	52
	Yomou	63
	Sous-total	570
	Total	1 888

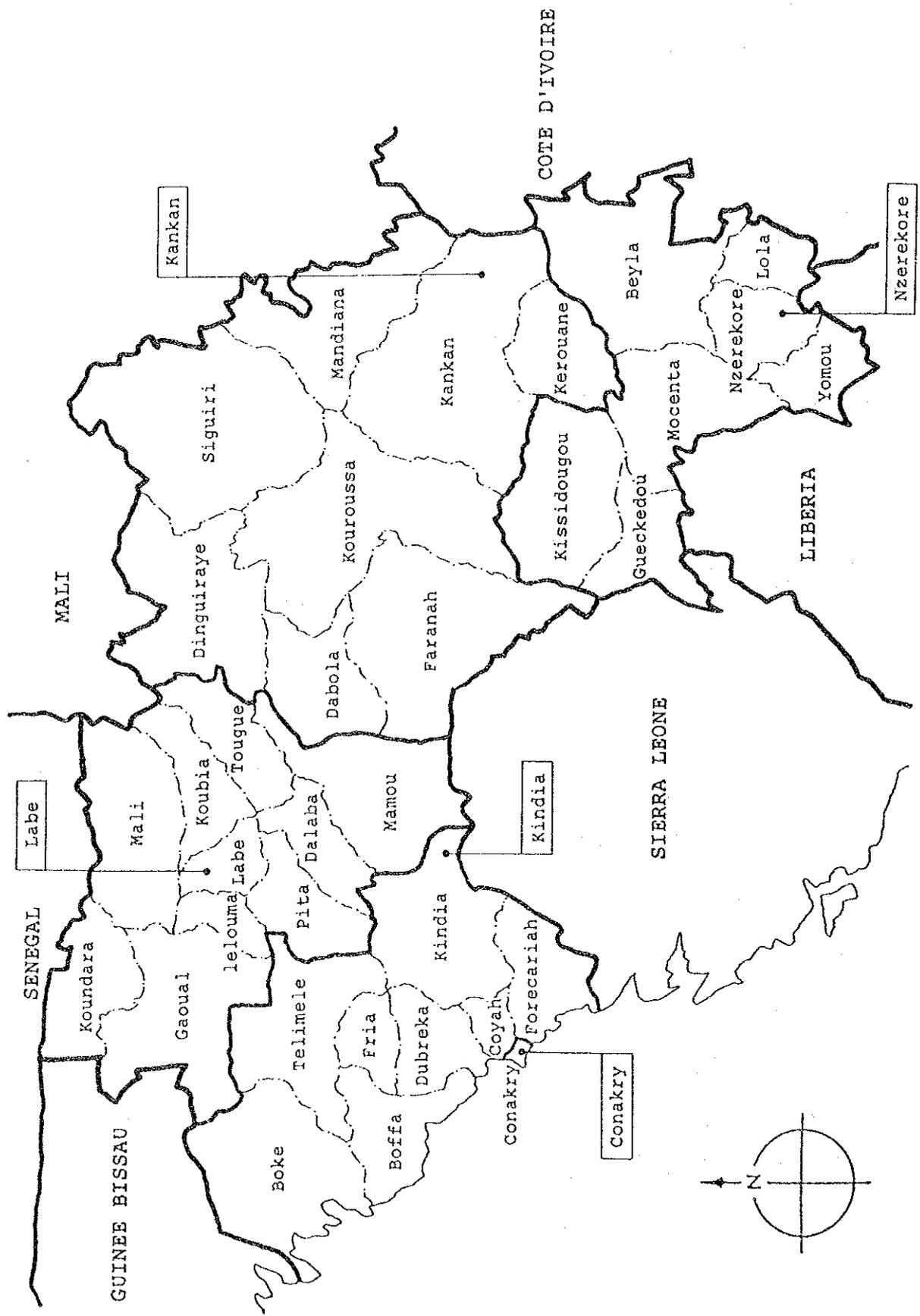


Fig. 2.1 Emplacement des académies indique le nom des académies.

2.2.2 Etat actuel de l'enseignement primaire

La population scolarisée de l'ensemble du système scolaire guinéen est d'environ 375 000 personnes (1987/1988), dont la répartition par degré est de 77% en enseignement primaire, 20% en enseignement secondaire général, 1,4% en enseignement technique et professionnel et 1,6 % en enseignement supérieur.

Le taux d'alphabétisation des adultes en Guinée est inférieur à 30%, le taux de scolarisation en enseignement primaire de 28% (1988/1989). La Guinée peut, ainsi, être comptée comme l'un des pays où la situation en matière d'éducation est la plus mauvaise. (A titre indicatif, en 1983 dans les pays sub-sahéliens, le taux moyen d'alphabétisation des adultes est de 42% et celui de scolarisation en enseignement primaire est de 75%.)

Ceci s'explique par le fait que depuis son indépendance, la Guinée a consacré la majeure partie des crédits de l'Etat aux secteurs de la production, notamment à l'agriculture et à l'aménagement des infrastructures et que le secteur éducatif s'en est trouvé sacrifié. En dépit des décisions sur la politique éducative de 1984, le taux de scolarisation demeure encore faible, en raison des problèmes cités ci-dessous.

(1) La capacité d'accueil des locaux (nombre de classes) est insuffisante et inappropriée. Notamment dans les milieux ruraux, les écoles qui ne peuvent recevoir de nouveaux élèves tous les ans sont nombreuses. A Conakry aussi, entre 1986 et 1987, plus de 20 000 élèves n'ont pu intégrer l'école, faute de place.

Afin de pallier cette insuffisance, dans les centres urbains, les cours ont lieu en classe à double flux et dans les milieux ruraux, les élèves de différentes années suivent les cours dans les classes multi-grades. Dans le cas des cours à double flux, compte tenu de la durée de l'enseignement primaire de 6 années, il faut un minimum de trois classes. Dans le cas de classes multi-grades, il est difficile, concrètement de réunir dans une salle des élèves de plus de deux degrés. Il faudrait

donc également trois classes au moins. Aussi, même les écoles dotées de moins de trois salles de classe se trouvent dans l'impossibilité d'accueillir de nouveaux élèves, tous les ans. Un tel manque de locaux constitue une des raisons majeures du faible taux de scolarisation. En outre, de nombreuses écoles existantes ne sont plus utilisées ou sont déjà ruinées en raison des risques de sécurité causés par la vétusté. Ou, si les locaux ne sont pas vétustes, nombreuses sont aussi les écoles où l'absence des installations auxiliaires, telles que les sanitaires, l'eau, les bureaux, etc. est à noter.

(Voir Document annexe 8, sur le taux des scolarisations et le nombre de salles de classes.)

- (2) Les manuels scolaires et les matériels didactiques sont en manque absolu par rapport au nombre d'élèves pour des raisons de contraintes budgétaires en matière d'enseignement. C'est pourquoi, les enseignants doivent copier le contenu des manuels au tableau et les expériences ou les travaux pratiques à l'aide de matériels didactiques sont pratiquement inexistantes. Cet état de pénurie de manuels et de matériels didactiques s'explique par le budget de l'enseignement primaire qui ne représente que 30 % environ de l'ensemble de celui du Ministère de l'Éducation Nationale, dont la majeure partie est affectée au traitement des enseignants. En 1988, le budget des matériels didactiques par élève était de 150 F.G (38 yen environ), et représentait 1,1 % de celui du Ministère de l'Éducation Nationale. De plus, le budget du Ministère de l'Éducation Nationale correspond à 7-8 % du budget de l'État. Mais, celui-ci inclut également le remboursement des dettes. La part serait importante, de 12 à 14 %, si l'on exclut ces remboursements. Mais, dans tous les cas, ce pourcentage est comparativement inférieur à la moyenne 21,7 % des autres pays francophones sub-sahéliens.

- (3) Les enseignants qualifiés ne représentent qu'un peu moins de

50 % des effectifs. Donc les enseignants expérimentés n'étant pas nombreux, le contenu des cours demeure conventionnel.

(4) Comme école privée, il n'en existe que douze au total à Conakry, dont l'Ecole française, soit 1 000 élèves environ en 1987.

Il s'agit de petits établissements où les frais de scolarité sont élevés et il est difficile d'en attendre une amélioration de la situation en enseignement primaire.

De cette situation, il en découle que le taux moyen national de scolarisation est faible, 28 % et en milieu rural, encore plus bas avec 18 %. Le taux en milieu urbain est de 55 %.

Ce mauvais environnement éducatif est cause de plus de 20 % de redoublement chaque année. Ce phénomène explique également le taux faible d'élèves terminant leurs études.

Parmi les élèves ayant commencé leurs études primaires, moins de 50 % les terminent et ce qui est peu par rapport aux autres pays sub-sahariens. (Dans les pays sub-sahariens, le taux moyen d'élèves terminant leurs études est de 61 % pour les pays francophones et de 74 % pour les pays anglophones en 1983.)

Les différentes statistiques relatives à la situation éducative sont jointes à la fin du rapport. (Voir Documents annexes 7 - 19)

2.3 Descriptif des programmes concernés

2.3.1 Programme de redressement national

Après son indépendance, la République de Guinée a mis en place quatre plans de développement dans le but d'une croissance économique. Cependant, la nationalisation du secteur privé, l'inefficacité économique engendrée par un contrôle des prix, la mauvaise répartition des ressources, etc. ont acculé l'économie nationale. Pour ce faire, le Gouvernement guinéen a aboli la réglementation des prix des produits agricoles, mis en place diverses mesures économiques dont une nouvelle loi sur les investissements ainsi qu'une nouvelle loi sur les banques en 1984, pour restaurer son économie.

De plus, sur recommandation de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, un programme de réforme économique a été élaboré et un programme de redressement national par les réajustements structurels suivants a été arrêté.

Première étape (1986-1988)

- (1) Ajustement des taux de change (dévaluation)
- (2) Création de banques privées
- (3) Abolition des contrôles de prix et libéralisation du commerce extérieur
- (4) Restructuration des organes de l'Etat
- (5) Diminution du nombre d'emplois des secteurs publics, libéralisation de l'industrie et du commerce

Seconde étape (1989-)

- (1) Renforcement de l'économie libre par suite de l'abolition des contrôles des prix
- (2) Amélioration de gestion des entreprises publiques
- (3) Aménagement des infrastructures
- (4) Promotion de la politique de formation du personnel dans tous les secteurs

2.3.2 Programme d'amélioration de l'enseignement

(1) Programme de réajustement du secteur éducatif

Le programme de réforme économique décrit plus haut est axé sur la transition d'une économie dirigée à une économie libre et le renforcement de la formation des ressources humaines et de l'éducation de base. Cependant, comme signalé au paragraphe 2.2.2, la situation de la Guinée en matière d'enseignement est très mauvaise.

Le programme de réajustement du secteur éducatif peut se résumer comme suit :

1) Buts

(a) Diminution de la population analphabète

Relever le taux de scolarisation à 31 % d'ici 1991, et à 53%, en l'an 2000. (Voir Document annexe 20)

(b) Amélioration qualitative de l'enseignement

Evolution vers un enseignement dont le contenu est axé sur l'acquisition des techniques de base afin de répondre à la demande de secteur privé.

(c) Allègement des charges scolaires des couches sociales les plus défavorisées

2) Moyens

(a) Etablissement d'une politique nationale de l'enseignement

(b) Renforcement de la structure administrative par réorganisation structurelle du Ministère de l'Education Nationale

(c) Affectation prioritaire de la part des crédits de l'Etat alloués au secteur éducatif et imputation d'une partie des taxes des collectivités locales, etc. à l'enseignement

(d) Amélioration des taux de répartition des crédits relatifs à l'éducation aux divers degrés d'enseignement et rationalisation des dépenses

(e) Amélioration du système éducatif

1. Promotion de l'amélioration des locaux d'enseignement primaire

L'insuffisance des installations d'enseignement primaire est un phénomène remarqué, notamment, en milieux ruraux.

L'existence des locaux inutilisables pour des raisons de vétusté accroît encore le manque des locaux. C'est pourquoi, le gouvernement recommande l'adoption de classes multi-grades (cours simultanés pour deux années dans une seule salle de classe) et prévoit d'augmenter le nombre d'écoles en milieu rural.

2. Promotion de la diffusion et d'une mise en oeuvre efficace des matériels didactiques en enseignement primaire
3. Amélioration des programmes d'enseignement au niveau primaire
4. Amélioration qualitative des enseignants actuels du niveau primaire par formation ou stages
5. Limitation du nombre de redoublements
6. Rationalisation de l'enseignement technique et de formation professionnelle. Examen d'un contenu de l'enseignement répondant à la demande du secteur privé
7. Rationalisation de l'enseignement supérieur. Examen d'une éventuelle suppression de facultés et des programmes de formation où les frais de fonctionnement seraient trop élevés. Réexamen du contenu de l'enseignement et des frais scolaires et de fonctionnement.

(2) Projet de construction de 1 500 classes primaire en milieu rural

Le Ministère de l'Education Nationale, d'après le programme d'ajustement des secteurs éducatifs a pour objectif à long terme de relever le taux de scolarisation du degré primaire à 53 % d'ici l'an 2000, et à moyen terme à 31 % en 1991. C'est ainsi qu'il a calculé le nombre de classes nécessaires pour les trois académies de Kindia, Labe et Kankan, où actuellement il est inférieur à 30 %.

Il en résulte que l'ensemble de ces trois académies requiert environ 5 000 classes. Si l'on additionne les classes nouvelles dont l'aménagement est urgent et les classes existantes, mais inutilisables pour vétusté, il s'avère qu'il faut créer 1 500 classes. C'est à partir de ces calculs que le Ministère de l'Education Nationale a élaboré le "Projet de construction de 1500 classes primaires en milieu rural", tel que représenté par

le Tableau 2.4 et la Fig 2.2.

(Voir Document annexe 20. Population scolarisable prévue en enseignement primaire de 1988 à 2000)

2.3.3 Programme d'aide des organisations internationales

La France, le Canada, les Etats-Unis, la Banque islamique de développement (B.I.D.), l'Organisation des pays exportateurs de Pétrole (O.P.E.P.), l'Association internationale de développement (A.I.D.), etc. apportent une aide dans le domaine de l'enseignement en Guinée. (Voir Tableau 2.5)

L'UNESCO collabore et conseille le Ministère de l'Education Nationale et l'Institut Pédagogique Nationale dans les domaines suivants.

1. Elaborations d'un nouveau programme d'enseignement
2. Formations du corps enseignant pour la mise en place du nouveau programme
3. Etablissement de programme de formations des enseignants
4. Mise en place et réalisation des cours de recyclage des enseignants
5. Préparation, rédaction, impression et distribution des manuels

L'UNESCO a collaboré à l'élaboration du "Projet de construction de 1 500 classes primaires en milieu rural" ainsi qu'à la construction des prototypes. Le Ministère de l'Education Nationale a présenté au Japon et aux organismes divers de coopération, une demande en financement de construction d'écoles primaires d'après ce Projet. Dorés et déjà, la B.I.D., l'O.P.E.P. et l'A.I.D. ont décidé d'aider la construction de 765 classes au total. (Voir Tableau 2.6 et Fig 2.3 - 2.5)

Une partie des écoles sur financement A.I.D. est achevée, alors que quatre prototypes de coopération entre le Ministère de l'Education Nationale et l'UNESCO ont été également construits et trois autres, en cours d'achèvement. (Voir Fig 2.4 et 2.5)

Les quatre écoles de prototype sont les suivantes :

Préfecture de Mamou : Ecole de Koumy
Préfecture de Faranah : Ecole de Kamara
Préfecture de Mocenta : Ecole de Daro
Préfecture de Forecariah : Ecole de Allassoya Centre

Les écoles construites selon les plans du Ministère de l'Education Nationale, sont celles de Kindia. Mais il n'y a pas de grande différence tant au point de vue des dimensions que des spécifications entre les écoles de prototype et celles du Ministère.

L'A.I.D. a prévu de coopérer à la construction de 32 classes dans l'académie de Nzérékore, en plus de projets décrits ci-haut.

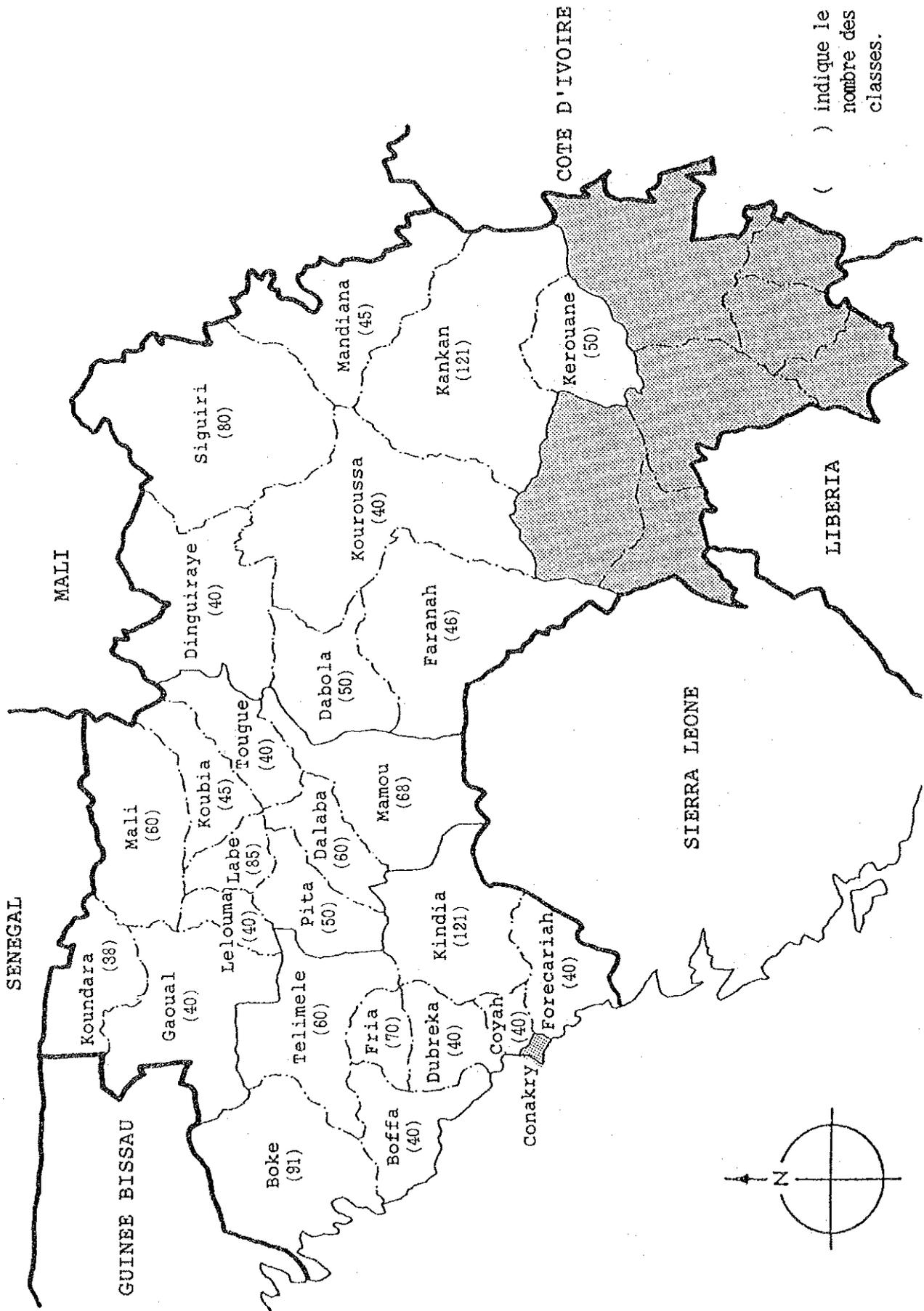
**Tableau 2.4 Projet de construction de 1 500 classes primaires
en milieu rural**

Académie	Préfecture	Population scolarisable	Classes nécessaires	Classes existantes	Classes vétustes	Classes programmées
KINDIA	Boffa	25,600	176	192	56	40
	Boke	40,700	281	249	59	91
	Coyah	24,200	167	131	4	40
	Dubreka	15,800	109	120	51	40
	Forecariah	21,000	145	168	63	40
	Fria	12,700	88	75	57	70
	Kindia	39,000	269	187	39	121
	Telimele	44,000	303	243	0	60
	Sous-total	223,000	1,538	1,365	329	502
LABE	Dalaba	24,000	166	121	15	60
	Gaoual	24,500	169	141	12	40
	Koubia	17,700	122	81	4	45
	Koundara	17,000	118	99	19	38
	Labe	45,800	316	263	32	85
	Lelouma	25,000	173	133	0	40
	Mamou	34,400	237	179	10	68
	Mali	38,100	263	203	0	60
	Pita	41,200	284	238	4	50
	Tougue	20,500	142	123	21	40
	Sous-total	288,200	1,990	1,581	117	526
KANKAN	Dabola	17,700	122	96	24	50
	Dinguiraye	20,000	138	99	1	40
	Faranah	25,800	178	150	18	46
	Kankan	41,500	287	229	63	121
	Kerouane	19,300	133	106	23	50
	Kouroussa	24,700	171	143	12	40
	Mandiana	24,600	170	125	0	45
	Siguiri	37,800	261	181	0	80
	Sous-total	211,400	1,460	1,129	141	472
Total général		722,600	4,988	4,075	587	1,500

Note) Nombre de classes nécessaires = $\frac{\text{Population scolarisable} \times 0,31 \text{ (Taux de scolarisation visé en 1991)}}{45 \text{ (Nombre d'élèves par classe)}}$

Nombre de classes programmées

= Nombre de classes nécessaires - (Nombre de classes existantes - Nombre de classes vétustes)



() indique le nombre des classes.

Fig. 2.2 Programme de construction de 1 500 classes d'écoles primaires en milieu rural

Tableau 2.5 Evolution des aides étrangères en matière d'enseignement

Projet	Montant de l'aide (million de F.G)					Source de financement
	1986	1987	1988	1989	1990	
DEVSIIS-Guinée	3 581,7	21,6	35,0	0,0	0,0	CRDI
Rénovation Université Conakry	183,9	144,0	0,0	0,0	0,0	URSS
Rénovation ENAM	422,0	331,0	424,0	0,0	879,5	FED
IIème Projet Education	2 092,0	1 080,0	1 606,4	0,0	2 807,8	AID, FSD, FAD
Appui Education Formation(CPL)	150,0	150,0	601,2	0,0	1 151,9	FAC
Education en matière de population	0,0	36,0	44,2	0,0	25,0	FNUAP
Formation Enseignants CFP/Maritime	0,0	212,9	100,2	0,0	216,9	FED, FAC
Appui à l'alphabétisation	0,0	0,0	0,0	215,8	368,8	ACCT
Laboratoire scientifique Lycée Matam	0,0	24,6	8,5	0,0	0,0	INESCO
Expérimentation radio-scolaire	0,0	2,1	8,6	0,0	0,0	ACCT
Construction 1500 classes prim. rurales	0,0	0,0	1 597,0	653,0	1 005,2	BID, OPEP, AID
Rénovation écoles primaires Conakry	0,0	0,0	1 023,0	538,9	1 906,2	FAD
Rénovation C.F.P Boké	0,0	0,0	498,7	649,5	0,0	Italie(FAI)
Etude Ecole Nationale Santé Kindia	0,0	0,0	0,0	111,4	0,0	BID
Rénovation CFP Kindia	0,0	0,0	0,0	307,5	0,0	Italie(FAI)
Ajustement Sectoriel Education (PASE)	0,0	0,0	0,0	336,5	939,9	AID, FAC, USAID
Renforcement Ecole Nle Sup. Maneah	0,0	0,0	0,0	0,0	141,9	FAC
Rénovation IRBAG	0,0	0,0	0,0	0,0	80,0	URSS
Etude amélioration Habitat Conakry	0,0	0,0	0,0	0,0	59,7	CRDI
Politique Langue Nationale (IRLA)	0,0	0,0	0,0	0,0	70,4	CRDI
Total	6 429,6	2 002,2	5 946,8	2 812,6	9 635,2	

BID : Banque islamique de développement
 FED : Fonds européen de développement
 AID : Association internationale de développement
 OPEP: Organisation des pays exportateurs de pétrole

FAD : Fonds africain de développement
 FSD : Fonds saoudien de développement

Source : Ministère de l'Education Nationale

Tableau 2.6 Projet de construction de 1 500 classes de l'écoles
primaires en milieu rural
Nombre de classes prévues par différent organisme

Octobre 1990

Académie	Préfecture	Classes programmées	Classes programmées par source de financement					
			BID	OPEP	AID	Sous-total	Japon	Total
KINDIA	Boffa	40		9	—	9	—	9
	Boke	91		15	—	15	—	15
	Coyah	40		9	—	9	18	27
	Dubreka	40		9	—	9	12	21
	Forecariah	40		15	1	16	12	28
	Fria	70		9	—	9	—	9
	Kindia	121		54	4	58	12	70
	Telimele	60		12	—	12	—	12
	Sous-total	502		132	5	137	54	191
LABE	Dalaba	60		—	—	—	12	12
	Gaoual	40		—	—	—	—	—
	Koubia	45		12	—	12	—	12
	Koundara	38		—	—	—	—	—
	Labe	85		27	—	27	18	45
	Lelouma	40		12	—	12	—	12
	Mamou	68		—	10	10	30	40
	Mali	60		18	—	18	—	18
	Pita	50		21	—	21	15	36
	Tougue	40		18	—	18	—	18
	Sous-total	526		108	10	118	75	192
KANKAN	Dabola	50	—	—	—	—	—	—
	Dinguiraye	40	—	—	—	—	—	—
	Faranah	46	—	—	10	10	24	34
	Kankan	121	40	—	—	40	—	40
	Kerouane	50	25	—	—	25	—	25
	Kouroussa	40	25	—	—	25	—	25
	Mandiana	45	25	—	—	25	—	25
	Siguiri	80	35	—	—	35	—	35
	Sous-total	472	150	—	10	160	24	184
	Site non décidé	—	—	—	350	350	—	350
	Total général	1 500	150	240	375	765	153	918

Note) 1. Financement de BID, OPEP, AID décidé ou en cours.

2. Le nombre des classes programmées de 153 indique celui de ce Projet.

Source : Service de statistiques et de planification, Secrétariat d'Etat à l'Enseignement pré-universitaire, Ministère de l'Education Nationale

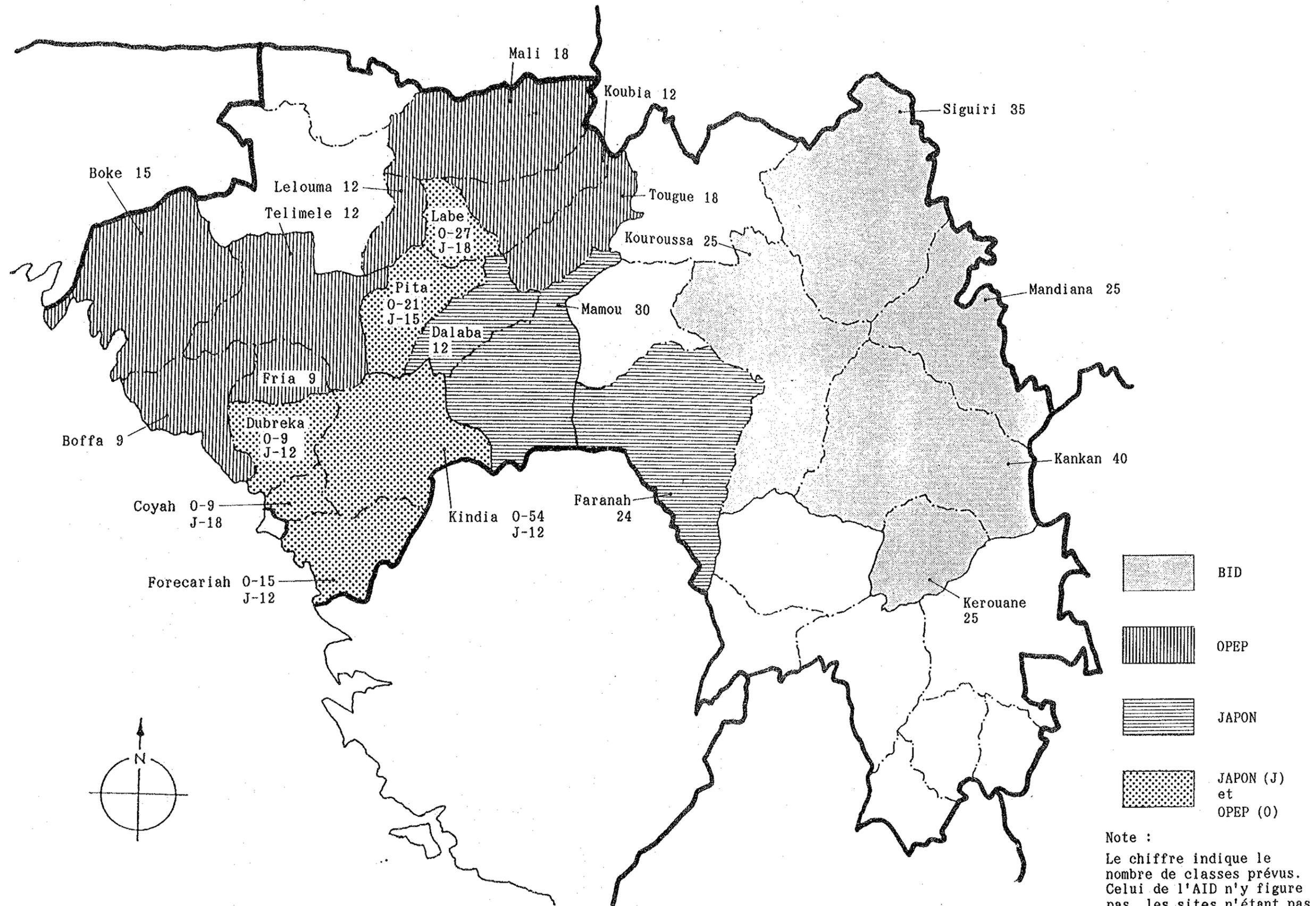
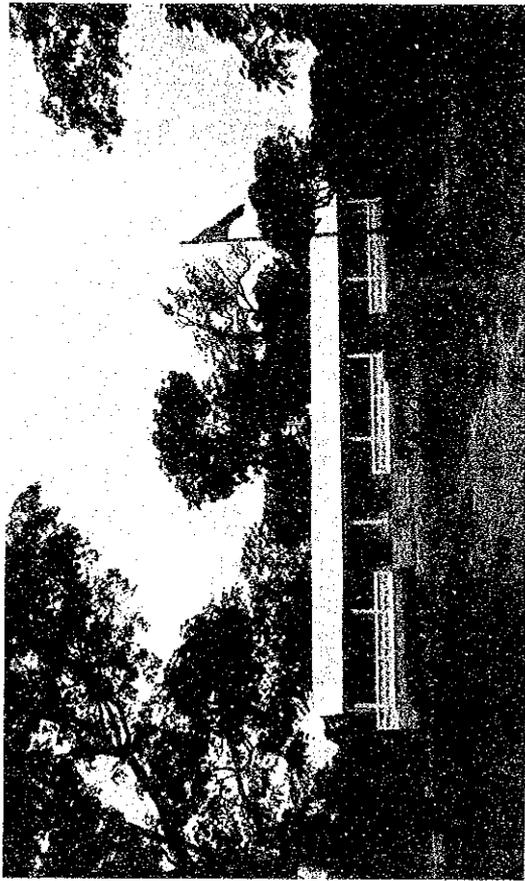
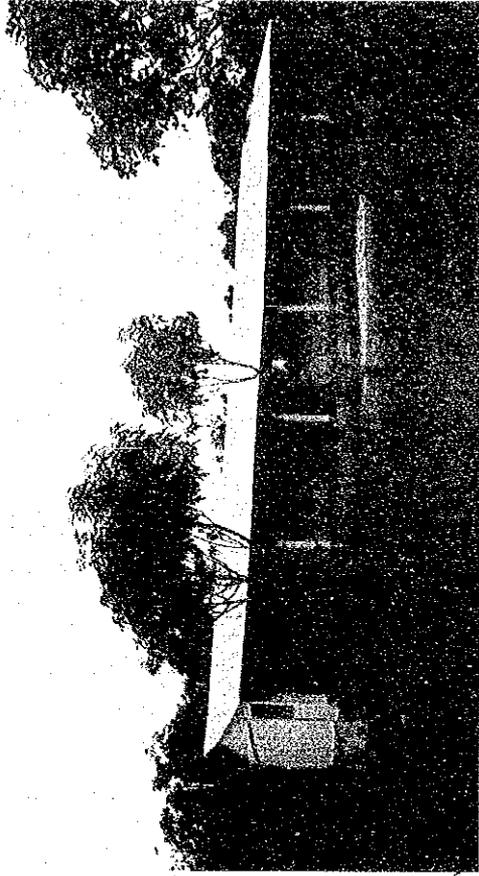


Fig. 2.3. Programme de construction de 1 500 classes d'écoles primaires en milieu rural
Plan de localisation des sites de construction prévus selon les organismes de coopération

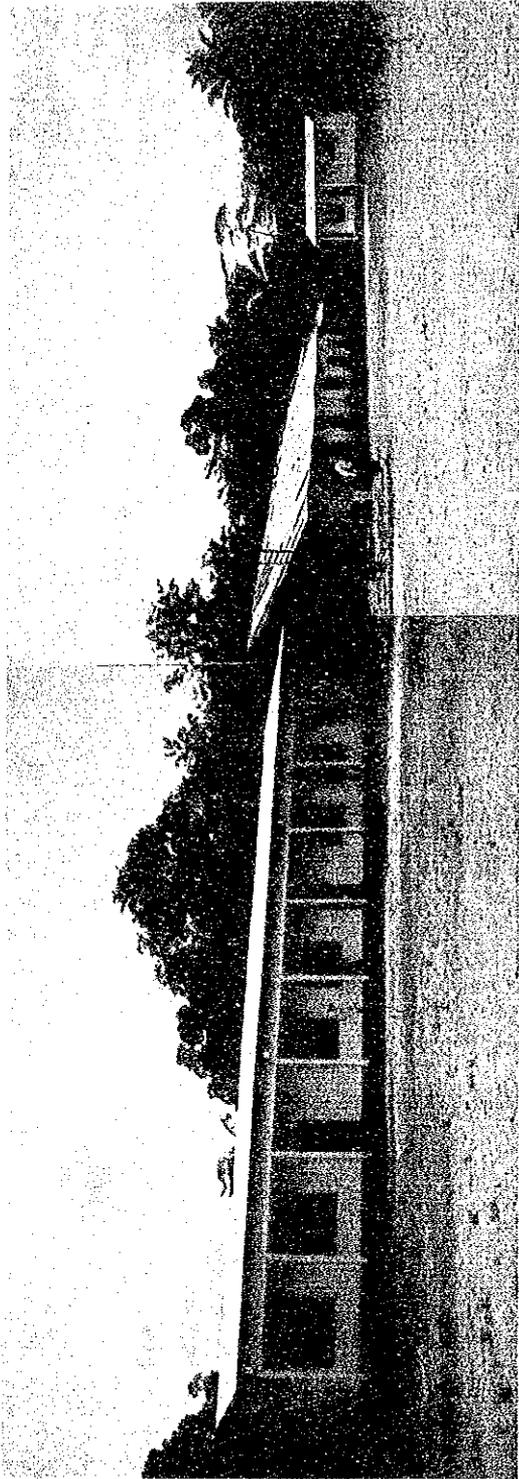


Préfecture de Faranah



Préfecture de Forecariah

Fig. 2.4 Ecole primaire sur financement AID
(Coopération Ministère de l'Education Nationale et l'UNESCO)



Préfecture de Coyah

Fig. 2.5 Ecole primaire sur financement AID
(Conception Ministère de l'Education Nationale)

2.4 Rappel et contenu de la Requête

Le "Projet de construction de 1 500 classes primaires en milieu rural" a été établi comme un élément du programme de réajustement de secteurs éducatifs du Ministère de l'Education Nationale. Le Gouvernement guinéen a introduit auprès des différents organismes, une demande de financement et la Banque islamique de développement (B.I.D.), l'organisation des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.) et l'association internationale de développement (A.I.D.) ont déjà accordé leur aide ou l'ont prévue. Une demande en aide financière non-remboursable pour la construction de 405 classes dans 21 préfectures a été déposée auprès du Japon.

Par ailleurs, l'U.N.E.S.C.O., dont la coopération en matière d'amélioration du système éducatif en Guinée est de longue date, a également aidé dans l'établissement du programme de construction, du plan de formation du corps enseignant et du développement des matériels didactiques. Elle coopère également à la construction des prototypes d'école. C'est dans ce cadre qu'elle a proposé au Japon, une collaboration dans le domaine de l'amélioration de l'enseignement primaire guinéen. Les entretiens sur cette éventualité ont eu lieu entre l'Agence japonaise de coopération internationale et l'U.N.E.S.C.O.

Le Japon a décidé d'envoyer sur place une mission d'étude de formulation de projet, en réponse à cette requête. C'est ainsi que ladite mission a été détachée sur place par l'Agence japonaise de coopération en février 1990, avec la participation du personnel de l'UNESCO comme membre de mission.

La mission a pu s'entretenir avec les autorités guinéennes, s'informer sur l'évolution des diverses aides étrangères et des organisations internationales et effectuer une reconnaissance des sites proposés. Il a pu, ainsi, être confirmé que la réalisation du Projet permettrait d'offrir aux enfants du milieu rural, l'occasion de bénéficier d'un système éducatif, de contribuer à l'amélioration de l'enseignement primaire et de

relever le taux de scolarisation.

A l'issue de cette étude, en considération des délais des travaux et de l'accès des sites de construction proposés, une mission d'étude du plan de base chargée de s'informer sur neuf préfectures et une cinquantaine d'écoles a été envoyée. Le contenu de la requête qui a pu être confirmé est le suivant:

(1) Locaux

- 1) Salles de classes (54 écoles, 165 classes)
3 classes x 53 = 159 classes
6 classes x 1 = 6 classes (Maferinya Centre)
Total : 165 classes

En tant que normes de conception des salles, les prototypes établis par le Ministère de l'Education Nationale et l'UNESCO seront retenus.

- 2) Bureau du directeur et magasin
- 3) Toilettes
- 4) Equipements d'adduction d'eau

(2) Mobilier scolaire

- 1) Bancs et pupitres d'élèves
Bancs et pupitres à deux places en bois, selon les normes de Ministère de l'Education Nationale.
- 2) Tables et chaises pour les enseignants
- 3) Tableau noir triptyque et tableau sur chevalet
- 4) Rangements
- 5) Tableau d'affichage en bois

(3) Matériels didactiques

- 1) Matériels par école
 - a) 4 cartes de l'Afrique (physique, économique, humaine, politiques)
 - b) Planisphère
 - c) Globe terrestre
 - d) Planches de sciences d'observations (appareils circulatoire

respiratoire, digestif, urinaire, le coeur, la coupe de l'oeil, de la peau, de l'oreille, du nez, squelette humain crâne)

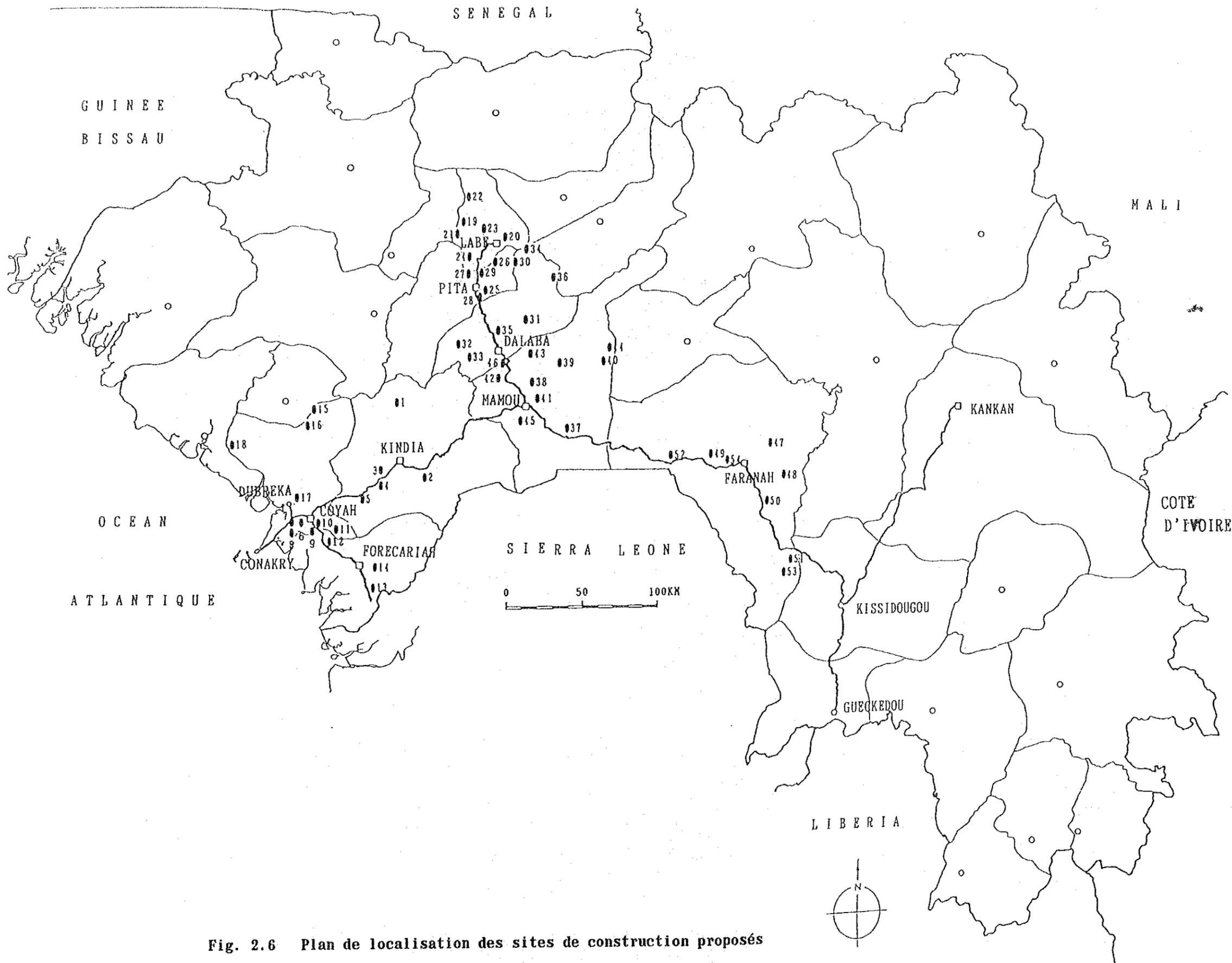
- e) Planches des différents végétaux
 - f) Double décimètre 1
 - g) Balance roberval et des poids 1
 - h) Brouette 1
 - i) Arrosoirs 2
 - j) Pelles 2
 - k) Râteaux 2
 - l) Houes 10
 - m) Machettes 10
 - n) Radio cassette (grand modèle) 1
 - o) Bibliothèque 1
- 2) Matériels par classe
- a) Equerre (grand modèle) 1
 - b) Compas (grand modèle) 1
 - c) Règle (1 m) 1
 - d) Rapporteur (grand modèle) 1
 - e) Radio cassette 1
 - f) Loupes 5
 - g) Boussole 1
 - h) Thermomètre ordinaire 1
 - i) Cartes de Guinée (physique, économique, humaine, politique) 4
- 3) Manuels, etc.
- a) Manuels (pour les enseignants et les élèves : calcul, Français, Sciences d'observations, géographie, histoire)
 - b) Guide pédagogique (pour les enseignants)
 - c) Dictionnaire Français (pour les enseignants)
 - d) Montre réveil (pour les enseignants)

(4) Sites de construction proposés

Les 54 sites proposés, par le Ministère de l'Education Nationale sont les suivants:

Préfecture	No.	Site
Kindia	1.	Minyaya
	2.	Bokaria
	3.	Damakania
	4.	Kinyaya
	5.	Gbikily
Coyah	6.	Bambaya
	7.	Sanoyah
	8.	Kountia
	9.	Wonkifong
	10.	Touguiron
	11.	Kiriyah
Forecariah	12.	Maferinya Centre
	13.	Pamelap
	14.	Bokaria
Dubreka	15.	Tondon Centre
	16.	Bady Centre
	17.	Negueah
	18.	Konfonya
Labe	19.	Toule
	20.	Kata
	21.	Douka-Nyogueyabhe
	22.	Kouramangui
	23.	Saala
	24.	Hafia
Pita	25.	Sewa
	26.	Bille
	27.	Kottyou
	28.	Bendougou
	29.	Lalia

Préfecture	No.	Site
Dalaba	30.	Gally
	31.	Fougoumba
	32.	Lele
	33.	Hore Dioly
	34.	Mombeya
	35.	Dalaba Misside
	36.	Kouffa
Mamou	37.	Berteya
	38.	Dindeya
	39.	Dara
	40.	Herico
	41.	Manngol
	42.	Pettiny
	43.	Poredaka
	44.	Saramoussaya
	45.	Teliko
	46.	Kelliwol
Faranah	47.	Bendou
	48.	Nialia
	49.	Laya Solima
	50.	Laya Sando
	51.	Bambalia
	52.	Kalia
	53.	Sembeldo
	54.	Souleymania



- KINDIA**
- 1 Minyaya
- 2 Bokaria
- 3 Damakania
- 4 Kinyaya
- 5 Gbikily

- COYAH**
- 6 Bambaya
- 7 Sanoyah
- 8 Kountia
- 9 Wonkifong
- 10 Toguiro
- 11 Kiriyah

- FORECARIAH**
- 12 Maferinya Centre
- 13 Pamelap
- 14 Bokaria

- DUBREKA**
- 15 Tondon Centre
- 16 Bady Centre
- 17 Negueah
- 18 Konfonya

- LABE**
- 19 Toule
- 20 Kata
- 21 Douka-Nyogueyabhe
- 22 Kouramangui
- 23 Saala
- 24 Hafia

- PITA**
- 25 Sewa
- 26 Bille
- 27 Kottyou
- 28 Bendougou
- 29 Lalia

- DALABA**
- 30 Gally
- 31 Fougoumba
- 32 Lele
- 33 Hore Dioly
- 34 Mombeya
- 35 Dalaba Misside
- 36 Kouffa

- MAMOU**
- 37 Berteya
- 38 Dindeya
- 39 Dara
- 40 Herico
- 41 Manngol
- 42 Pettiny
- 43 Poredaka
- 44 Saramoussaya
- 45 Teliko
- 46 Kelliwol

- PARANAH**
- 47 Bendou
- 48 Nialia
- 49 Laya Solima
- 50 Laya Sando
- 51 Bambalia
- 52 Kalia
- 53 Sembeldo
- 54 Souleymania

Fig. 2.6 Plan de localisation des sites de construction proposés

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES SITES PREVUS

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES SITES PREVUS

Les sites de construction proposés sont au nombre de cinquante-quatre, répartis dans neuf préfectures, et trois grandes régions naturelles (Guinée Maritime, Moyenne Guinée, Haute Guinée).

Les sites proposés les plus éloignés de Conakry sont Bambalia, No 51 et Sembendo, No 53 de la préfecture de Faranah. La distance est de 550 km, environ. Le site proposé le plus proche est Kountia, No8, à 30km de Conakry, le long de la route nationale. (Les numéros correspondent à l'emplacement respectif des sites de construction proposés.)

Les critères de sélection des sites de la partie guinéenne, à l'exception de ceux des écoles existantes pour lesquelles, le préalable est l'extension des locaux, sont les conditions suivantes, dans la mesure du possible.

- (1) Etre un terrain plat avec une bonne évacuation d'eau et posséder une superficie supérieure à 1 ha.
- (2) Etre éloigné des voies de circulation importante et des sources de nuisance.
- (3) Se trouver à un emplacement facilement accessible des villages concernés.

La mission d'études a fait une reconnaissance de tous les sites de construction proposés et a porté un jugement d'ensemble pour déterminer s'ils étaient appropriés pour une construction scolaire, après vérification de leur emplacement.

L'objet de l'étude sur les sites de chaque préfecture est tel que mentionné ci-dessous.

(1) Préfecture de Kindia

- 1) Minyaya, 2) Bokaria, 3) Damakania, 4)Kinyaya, 5) Gbikily

Kindia, chef-lieu de préfecture se trouve à 130 km de Conakry après Coyah. Les superficies et le nivellement de

terrains sont bons. Les sites No 2, No3 et No 5 qui prévoient des extensions se situent sur le terrain des écoles existantes et leur accès à la route nationale est bon. Ces sites ne présentent pas de problème en tant que terrains destinés à la construction d'école primaire .

Site No 1 Minyaya :

Il s'agit d'un terrain plat envahi d'herbes et qui ne présente pas de problème en tant que terrain d'école. Les 52 km de route qui séparent la préfecture et le site et dont la condition est mauvaise, avec trois traversées de cours d'eau sans pont, ne rendent pas possible le transport des matériaux de construction. C'est pourquoi, il a été écarté des sites de construction prévus.

(2) Préfecture de Coyah

6) Bambaya, 7) Sanoyah, 8) Kountia, 9) Wonkifong,
10) Toguiro, 11) Kiriyah

Situé à environ une cinquantaine de kilomètres de Conakry, Coyah, chef-lieu de la préfecture est la région la plus proche de la capitale de la présente étude. La population est également plus importante qu'ailleurs. Les routes sont goudronnées et très bonnes. Les sites proposés se trouvent de 4 à 17 km de la préfecture et ils prévoient tous une extension d'école existante et les sites proposés se trouvent sur leur terrain.

No 9 Wonkifong:

Le terrain est en pente. En raison des roches apparentes, il faudra veiller à la disposition des locaux.

(3) Préfecture de Forecariah

12) Maferinya Centre, 13) Pamelap, 14) Bokaria

Le chef-lieu Forecariah se trouve à 50 km au sud-est de Coyah et les routes menant aux sites sont bonnes. L'extension des écoles est prévue et les sites se trouvent à proximité des villages voisins, avec un bon accès et les conditions en tant que terrains de construction d'école ne présentent pas de problèmes.

No 12 Maferinya Centre:

Le site est un terrain vierge, situé dans un coin de champs, et ne présente pas de problème particulier. L'école existante est vétuste et sa démolition est prévue. Elle est située à 500 m de la nouvelle école, de l'autre côté de la Route Nationale.

(4) Préfecture de Dubreka

15) Tondon Centre, 16) Bady Centre, 17) Negueah, 18) Konfonya

Dubreka, chef-lieu de la préfecture se trouve à environ 10 km au nord de la route Coyah - Conakry, à 30 km de Coyah et à 45 km de Conakry. Tous les sites proposés de cette préfecture prévoient des extensions des écoles. Dans la mesure où il s'agit de terrains d'écoles existantes, ils ne présentent aucun problème pour la construction.

No 15 Tondon Centre:

Il existe une rivière entre Dubreka et Tondon Centre, distants de 115 km, où un bac est également utilisé pour les véhicules pour la traversée. A l'exception des moments de crues en saison de pluies, le transport de matériaux ne présente pas de difficulté. Le site de l'école se trouve dans le terrain de l'école existante du village.

No 18 Konfonya:

C'est le site proposé le plus petit de tous les terrains. Pour construire et aménager de nouveaux locaux, une condition préalable de réalisation du Projet est que la démolition du dispensaire existant prévue soit exécutée avant le commencement des travaux.

(5) Préfecture de Labe

19) Toule, 20) Kata, 21) Douka-Nyogueyabhe, 22) Kouramangui, 23) Saala, 24) Hafia

Le chef-lieu, Labe, se trouve à 150 km de Mamou en passant par Dalaba et Pita et à 440 km de Conakry. Les voies d'accès de Labe aux sites NO 19, No 20 et No 21 sont mauvaises, mais sans problème pour le transport des matériaux.

No 22 Kouranmangui:

Le site étant entièrement en pente, des terrassements et des nivellements partiels sont nécessaires pour y construire des locaux.

(6) Préfecture de Pita

25) Sewa, 26) Bille, 27) Kottyou, 28) Bendougou, 29) Lalia

Le chef-lieu, Pita est à 100 km de Mamou et les sites proposés sont situés entre 5 à 18 km de celui-ci. Les sites de cette préfecture ont tous une superficie suffisante (supérieure à 1,5 ha), mais sont tous des terrains en pente, à des degrés différents.

No 25 Sewa:

La plus grande (4.6 ha) de tous les sites proposés. C'est un terrain en pente avec un dénivellement de 8 m, mais étant donné qu'il est suffisamment vaste pour y implanter des locaux, il n'y a aucun problème en tant que terrain de construction scolaire.

No 29 Lalia:

Un terrain en pente avec un dénivellement de 7 m dans le sens du petit côté du site de 100 m. Mais étant donné la grande superficie du terrain, ceci ne gêne pas la construction de l'école.

(7) Préfecture de Dalaba

30) Gally, 31) Fougoumba, 32) Lele, 33) Hore Dioly,
34) Mombeya, 35) Dalaba Misside, 36) Kouffa

Le chef-lieu Dalaba se trouve entre Pita et Mamou et à une cinquantaine de km de Mamou. A l'exception du site No 33, il s'agit tous des terrains d'école existante et sont bons dans l'ensemble. Toutefois, les voies d'accès depuis le chef-lieu sont mauvaises. Notamment, les No 30 Gally, No 34 Mombeya et de No 36 Kouffa sont respectivement à 98, 92 et 84 km de Dalaba et l'état des routes est particulièrement mauvais. Le transport des matériaux n'est pas possible, car il faut même passer par le lit d'un cours d'eau. Ces sites ont dû être éliminés des sites de construction prévus.

(8) Préfecture de Mamou.

37) Berteya, 38) Dindeya, 39) Dara, 40) Herico, 41) Manngol,
42) Pettiny, 43) Poredaka, 44) Saramoussaya, 45) Teliko,
46) Kelliwol

Mamou se trouve à environ 300 km de Conakry. La route Conakry-Mamou est goudronnée et bonne. De Mamou aux différents sites, ce sont des pistes, mais elles ne présentent pas de problème de transport de matériaux.

No 39 Dara :

Il s'agit d'un terrain de pâture avec dénivellement de 5 m. Il est à proximité de la route et l'accès est bon. Il est situé au centre des villages avoisinants et de ce fait, d'accès facile pour les enfants venant à l'école.

No 40 Herico :

C'est un terrain couvert d'arbres et d'herbes, ayant un dénivellement de 7 m, mais suffisamment vaste pour la disposition des locaux. L'environnement vert est favorable

comme terrain d'école.

(9) Préfecture de Faranah

47) Bendou, 48) Nialia, 49) Laya Solima, 50) Laya Sando,
51) Bambalia, 52) Kalia, 53) Sembeldo, 54) Souleymania

La préfecture de Faranah est la plus distante de toutes celles visitées et se situe à 475 km de Conakry. Tous les sites proposés sont bons aussi bien du point de vue de leur accessibilité que de leur environnement. Les bornes sont également posées de manière claire. Il s'agit de bons terrains de construction scolaire.

Suite aux résultats de la reconnaissance décrite ci-haut et aux discussions avec le Ministère de l'Education Nationale, il a été convenu de rayer quatre sites de construction proposés sur les sites de construction prévus, à savoir ceux de Minyaya No 1 (Kindia), Gally No 3 (Dalaba), Monbeya No 34 (Dalaba) et Kouffa No 36 (Dalaba) pour lesquels la transport des matériaux est difficile en raison du mauvais état des routes d'accès. Ainsi, l'établissement de programme se poursuivra pour les 50 sites suivants.

Tableau 3.1 Etat actuel des sites de construction proposés

Localisation Préfecture et Site proposé	Etat du site				
	Surface (m ²)	Etat actuel	Existence de puits Source d'eau	Accès (distance de la préfecture en km)	Locaux existants, etc.
Préfecture de KINDIA 1 Minyaya	19 172	Terrain plat en faible pente herbeux, isolé	100 m du puits voisin	Mauvaise route. Transport des matériaux impossible. 3 cours d'eau sans pont (52)	
2 Bokaria	13 837	Pré plat en faible pente. A côté du village	500 m jusqu'au point d'eau du village voisin	Bon. Voisin du village et de la R.N. (24)	Un local en ruines Une école existante
3 Damakania	12 600	Site d'école existante en faible pente. Route intérieure projetée (non décidée)	Puits dans village voisin. 1 km du cours d'eau	Bon. Le long de la R.N. (5,5)	Un bloc de l'école existante. Pylône. Fondations du bâti- ment. Possibilité d'alimentation électrique
4 Kinyaya	11 194	Terrain plat, isolé	Puits dans village voisin. Cours d'eau (300 m)	3 km de la R.N. (10)	Fondations du bâtiment, murs (construction interrompue)
5 Gbikily	6 950	Terrain plat. Site d'école existante, Terrain herbeux et arbres à l'arrière	Puits dans village voisin (300m)	Bon. Le long de la R.N. (36)	Bloc de l'école existante
Préfecture de COYAH 6 Bambaya	2 535	Terrain plat. Site d'école existante	2 puits de l'autre côté de la route	Le long d'une route non goudronnée, mais bon (4)	Possibilité d'alimentation électrique. 2 blocs d'école existante
7 Sanoyah	3 588	Terrain plat. Site d'école existante, derrière la rue commerçante de Coyah	Adduction d'eau le long de la route. Alimentation de tous les foyers en eau	Bon. Le long de la R.N. (14)	Possibilité d'alimentation électrique. 2 blocs d'école existante
8 Kountia	14 670	Terrain plat. Site d'école existante	Puits à 100 m	Bon. Au bord de la route non goudronnée (16)	Alimentation élect- rique possible. Bureau du directeur et bloc d'école existante

Localisation Préfecture et Site proposé	Etat du site				
	Surface (m ²)	Etat actuel	Existence de puits Source d'eau	Accès (distance de la préfecture en km)	Locaux existants, etc.
9 Wonkifong	7 064	Terrain en pente de 4 m de dénivellement. Site d'école existante. Roches apparentes sur une partie. Situé sur centre communautaire régional	Puits à proximité des limites du terrain (8m)	Bon. R.N. à 3 mn en voiture (5)	Bloc d'école existante
10 Toguiron	14 685	Site d'école existante	Cours d'eau à proximité	R.N. à 1 mn en voiture (7)	Bloc d'école existante
11 Kiriyah	15 350	Terrain plat. Site d'école existante, de forme particulière, isolé	Cours d'eau à proximité	Bon accès (17)	Alimentation électrique possible. Bloc d'école existante. Fondations d'un local en ruines
Préfecture de FORECARIAH 12 Maferinya Centre	10 000	Terrain plat en faible pente	Puits dans village voisin, de l'autre côté de la route	Bon. Le long de la R.N. (27)	Nouveau terrain
13 Panelap	9 372	Terrain plat. Site d'école existante. A côté du village	Puits dans village voisin, de l'autre côté de la route	Au bord de la route (37)	Bloc d'école existante
14 Bokaria	8 100	Pré plat. Site d'école existante, A côté du village	Puits dans village voisin, de l'autre côté de la route	Bon accès. Au milieu du village (17)	Bloc d'école existante. Bureau du directeur. Fondations d'un local en ruines
Préfecture de DUBREKA 15 Tondon Centre	17 749	Terrain plat. Site d'école existante, dans village	Puits sur le terrain	Traversée d'une rivière en bac (115)	Bloc d'école existante et bureau du directeur
16 Bady Centre	22 680	Terrain plat. Site d'école existante	Point d'eau à 500m	Bon. Au bord de la route (100)	Bloc d'école existante
17 Negueah	8 759	Terrain plat. Site d'école existante, planté d'arbres autour	Puits dans village voisin (10m), de l'autre côté de la route	Bon. Au bord de la route principale du village (5)	Bloc d'école existante. 2 blocs de toilettes et bureau du directeur existants

Localisation Préfecture et Site proposé	Etat du site				
	Surface (m ²)	Etat actuel	Existence de puits Source d'eau	Accès (distance de la préfecture en km)	Locaux existants, etc.
18 Konfonya	2 574	Terrain plat. Site d'école existante	Point d'eau à 1 km	Bon. Au bord de la route du village (90)	Bloc d'école existante. Bâtiment sans étage (à démolir)
Préfecture de LABE 19 Toule	7 866	Terrain avec faible pente, herbeux	Puits dans village voisin	Bon. Au bord de la route (21)	
20 Kata	9 518	Pré avec faible pente	Puits dans village voisin à 500 m	Mauvaise route en cours. Transport des matériaux possible (26)	
21 Douka-Nyogweyabhe	16 751	Terrain avec faible pente, herbeux	Puits dans village voisin (saison des pluies seule)	Mauvaise route en cours. Cours d'eau sans pont (13)	
22 Kouramangui	10 690	Terrain en pente abrupte dans l'ensemble (de 8 à 12 degrés)	Puits de l'autre côté de la route	Trois cours d'eau sans pont (33)	
23 Saala	8 765	Terrain plat. Site d'école existante	Utilisation d'eau souterraine voisine	Au bord de la route (12)	Bureau du directeur et école existants (à démolir). Cour et fondations du bâti- ment en ruines
24 Hafia	21 600	Pré plat avec faible pente	Puits au dispensaire voisin	Bon. Au bord de la R.N. (18)	Nouveau terrain. Pylône H.T.
Préfecture de PITA 25 Sewa	45 750	Pré avec dénivellement, de 8 m	Utilisation de source voisine. Site au bord d'un cours d'eau (saison de pluies)	Route traversant le site (7)	
26 Bille	16 729	Terrain herbeux en faible pente avec dénivellement de 1,5 m, isolé	Puits à 3-4 km	Au bord de la route (18)	
27 Kottyou	24 156	Terrain herbeux avec faible pente	Puits dans la maison voisine, de l'autre côté de la route	Route traversant le site (15)	

Localisation Préfecture et Site proposé	Etat du site				
	Surface (m ²)	Etat actuel	Existence de puits Source d'eau	Accès (distance de la préfecture en km)	Locaux existants, etc.
28 Bendougou	15 214	Terrain herbeux avec faible pente	Utilisation du cours d'eau voisin	Au bord de la route (5)	Ecole existante
29 Lalia	17 950	Terrain herbux de 7 m de dénivellement	Utilisation de la source (saison de pluies seule)	Au bord de la route (5)	Ecole existante
Préfecture de DALABA 30 Gally	18 000	Terrain plat. Site d'école existante	Puits (20 m)	Mauvaise route et mauvais accès (98)	2 blocs d'école existante
31 Fougoumba	6 147	Terrain plat, sableux, avec faible pente. Site d'école existante. A côté du village	Puits à 200 m	Au bord de la route (39)	Bloc d'école existante
32 Lele	5 334	Site d'école existante avec pente de 5,5 degrés	Loin de tout point d'eau	Mauvaise route en cours (22)	Bureau du directeur et bloc d'école existante
33 Hore Dioly	9 687	Pré avec faible pente de forme particulière	Utilisation de la source voisine	Mauvaise route en cours (12)	
34 Mombeya	9 571	Terrain plat. Site d'école existante	Puits à 500 m	Mauvaise route en cours, transport des matériaux difficile (92)	Cour et bloc d'école existants
35 Dalaba Misside	13 756	Terrain herbeux de faible pente de form parti- culière	Source à 200 m	Au bord de la route (6)	Bloc d'école exis- tante
36 Kouffa	13 095	Terrain plat, sableux. Site d'école exis- tante	Puits à 500 m dans village voisin	Mauvaise route en cours, transport de matériaux difficile (84)	Bloc d'école exis- tante
Préfecture de MAMOU 37 Berteya	10 000	Terrain herbeux et agricole de 3/100 m de dénivellement	Puits dans village voisin, Cours d'eau à 3 km	Bon. au bord de la R.N. (40)	Fondations d'un local en ruines

Localisation Préfecture et Site proposé	Etat du site				
	Surface (m')	Etat actuel	Existence de puits Source d'eau	Accès (distance de la préfecture en km	Locaux existants, etc.
38 Dindeya	10 000	Pré en plate- forme, plat. Une partie basse à - 5m, planté d'arbres, isolé	Puits dans village à 100 m	Bon. Au bord de la route (25)	Fondations d'un local en ruines
39 Dara	10 000	Terrain de pâturage en pente avec dénivelle- ment de 5/100m. Village à 2 km		Bon. Au bord de la route (44)	
40 Herico	15 000	Terrain herbeux, planté d'arbres de 7 m de dénivellement Village à 2 km. Défrichage partiel nécessaire		Au bord de la route (65)	
41 Mangol	7 000	Terrain herbeux en pente	Source à flanc de coteaux à 200m. Cours d'eau à proximité(saison des pluies seule)	Mauvaise route en cours (5) Au bord de la route	
42 Pettiny	10 000	Terrain herbeux en pente, orienté sud-ouest	Cours d'eau au fond de la vallée	Bon. Au bord de la R.N. (22)	
43 Poredaka	9 450	Site d'école existante de 6 m dénivellement	Forage de puits prévu	Bon. Au bord de la route (53)	2 blocs d'école existante
44 Saramoussaya	10 000	Terrain plat. Site d'école existante.	Puits dans village voisin	Bon accès au village (87)	Bloc d'école exis- tante, bureau du directeur, 2 blocs de salle de professeur, magasin
45 Teliko	7 500	Pré plat avec faible pente de 1/100 m, Site d'école existante	Point d'eau à 1 km	Au bord de la route (5)	Bloc d'école existante

Localisation Préfecture et Site proposé	Etat du site				
	Surface (m ²)	Etat actuel	Existence de puits Source d'eau	Accès (distance de la préfecture en km)	Locaux existants, etc.
46 Kelliwol	10 000	Terrain sableux, de faible pente. Site d'école existante	Utilisation de source d'eau voisine (toute l'année)	Bon. Au bord de la R.N. (45)	Bloc d'école existante
Préfecture de Faranah 47 Bendou	13 637	Pré plat avec faible pente de 1/100 m. A côté village	Puits sur les limites du terrain (8m)	Possibilité de circulation, difficile en saison de pluies (28)	Bloc d'école exis- tante (à démolir)
48 Nialia	15 633	Pré plat. Au fond du village en hauteur	4 puits dans village voisin	Utilisation de la route du village (36)	
49 Laya Solima	15 968	Pré plat. A côté du village	Puits dans village voisin. Cours d'eau derrière le terrain	Bon. Au bord de la R.N. (31)	Bloc d'école existante
50 Laya Sando	15 218	Pré avec faible pente. A côté du village	Puits dans village voisin (8m)	Bon. Au bord de la R.N. (33)	Bloc d'école exis- tante sur le terrain voisin
51 Bambalia	14 863	Terrain herbeux, plat avec faible pente. Site d'école existante		Bon. Au bord de la R.N. (81)	Bloc d'école existante
52 Kalia	18 162	Terrain herbeux, planté d'arbres en pente, orienté nord	Puits dans village voisin (9m)	Quelque difficulté d'accès à la R.N. (66)	Nouveau terrain
53 Sembeldo	14 129	Terrain herbeux, plat	Puits dans village voisin (60m)	Au bord de la route (80)	Magasin en ruines (à démolir)
54 Souleymania	20 000	Terrain herbeux en faible pente, avec dénivellement de 1,5 m	Puits dans village voisin (10m). Cours d'eau à 150m à travers la route	Bon. Au bord de la route (11)	Fondations d'un local en ruines

CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET

CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET

4.1 But du Projet

Le "Projet de construction de 1500 classes primaires en milieu rural" a été établi d'après le programme de réajustement des secteurs éducatifs dans l'objectif de relever le taux de scolarisation en enseignement primaire, notamment en milieu rural. C'est dans ce contexte que le présent Projet vise la construction d'une cinquantaine d'écoles réparties dans neuf préfectures.

4.2 Examen du contenu de la Requête

4.2.1 Examen du caractère approprié et nécessaire du Projet

Lors des travaux d'étude, la mission a pu, à travers les entretiens avec les responsables guinéens, procéder à la confirmation du cadre, du contenu et de l'objet de la Requête et à la reconnaissance des 54 sites de construction proposés et s'informer sur les autres installations s'y rapportant. En outre, sur concertation entre les deux parties, quatre sites au total, où l'état des routes des préfectures aux sites proposés ne permet pas le transport des matériaux et où le taux de scolarisation actuel est de 66 %, donc supérieur à l'objectif de 50% en 2000, ont été écartés. Ainsi, cinquante sites de construction prévus ont été sélectionnés. De retour au Japon, une analyse et un examen des résultats de l'étude ont été réalisés pour définir le projet fondamental des sites et des locaux.

Le présent Projet, ainsi déterminé, semble adéquat pour être exécuté par une aide financière non-remboursable pour les raisons suivantes :

- (1) Les sites de construction prévus sont situés sur 48 districts de 9 préfectures en milieu rural et la population bénéficiaire est de 200 000 personnes environ.

- (2) Le présent Projet porte sur la construction d'écoles primaires en milieu rural et répond aux principes de l'aide financière non-remboursable japonaise, qui sont l'éducation et la formation des ressources humaines.

Le taux de scolarisation actuel des districts couverts par le Projet est de 24%, donc inférieur à la moyenne nationale. Avec sa réalisation, 6 000 enfants bénéficieront de l'occasion nouvelle d'aller à l'école et il est permis d'espérer que le taux de scolarisation sera relevé jusqu'à 43%, si l'on ajoute les installations des écoles existantes.

- (3) Ce Projet s'insère dans le cadre du "Projet de construction de 1500 classes primaires en milieu rural", qui, lui-même, fait partie du programme d'amélioration de l'enseignement et du programme de redressement national, comme il a été mentionné au paragraphe 2.3. Il contribue donc à atteindre les objectifs des plans de développement à moyen et à long terme de la Guinée.

- (4) L'entretien, la gestion et le fonctionnement du présent Projet doivent être assurés par les ressources financières, humaines et techniques de la Guinée (voir le paragraphe 4.2.2 Examen du plan de fonctionnement).

La situation actuelle des sites de construction proposés et des écoles existantes est représentée par les Tableaux 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4. L'état, tel que prévu après la réalisation du Projet est représenté par les Tableaux 4.5 et 4.6.

Tableau 4.1 Situation actuelle des sites de construction proposés

No.	Préfecture	District	Site proposé	Nombre de classes		Nombre actuel d'élèves	Locaux annexes existants et autres
				Actuel	Requête		
1	Kindia	Minyaya	Minyaya	—	3	—	
2		Bokaria	Bokaria	1	3	20	
3		Damakania	Damakania	4	3	111	
4		Kinyaya	Kinyaya	—	3	—	
5		Gbikily	Gbikily	3	3	108	
6	Coyah	Bambaya	Bambaya	4	3	340	
7		Sanoyah	Sanoyah	6	3	376	
8			Kountia	3	3	84	Bureau du directeur
9		Wonkifong	Wonkifong	6	3	264	
10		Toguiron	Toguiron	3	3	67	
11		Kiriyah	Kiriyah	3	3	118	
12	Fore-cariah	Maferinya	Maferinya Centre	6	6	261	Nouveau terrain, Démolition de l'école existante
13		Pamelap	Pamelap	3	3	100	
14		Bokaria	Bokaria	1	3	67	Bureau du directeur
15	Dubreka	Tondon	Tondon Centre	3	3	122	Bureau du directeur
16		Bady	Bady Centre	3	3	219	
17		Negueah	Negueah	6	3	416	Bureau du directeur, Toilettes
18		Konfonya	Konfonya	3	3	119	
19	Labe	Toule	Toule	—	3	—	
20		Noussy	Kata	—	3	—	
21		Douka	Douka-Nyogueyabhe	—	3	—	
22		Kouramangui	Kouramangui	3	3	104	
23		Saala	Saala	3	3	97	
24		Hafia	Hafia	3	3	76	Nouveau terrain, Démolition de l'école existante
25	Pita	Sewa	Sewa	—	3	—	
26		Bille	Bille	—	3	—	
27		Timbi Tounny	Kottyou	—	3	—	

No.	Préfecture	District	Site proposé	Nombre de classes		Nombre actuel d'élèves	Locaux annexes existants et autres
				Actuel	Requête		
28		Bendougou	Bendougou	1	3	60	
29		Lalia	Lalia	1	3	19	
30	Dalaba	Gally	Gally	2	3	62	
31		Fougoumba	Fougoumba	2	3	75	
32		Tyorby	Lele	1	3	33	Bureau du directeur
33		Hore Dioly	Hore Dioly	—	3	—	
34		Mombeya	Mombeya	3	3	108	
35		Dalaba Misside	Dalaba Misside	1	3	55	
36		Kankalabe	Kouffa	2	3	81	
37	Mamou	Soya	Berteya	—	3	—	
38		Bassambaya	Dindeya	—	3	—	
39		Timbo	Dara	—	3	—	
40		Harounaya	Herico	—	3	—	
41		Koumi	Manngol	—	3	—	
42		Tolo	Pettiny	—	3	—	
43		Poredaka	Poredaka	6	3	276	
44		Saramoussaya	Saramoussaya	6	3	263	
45		Teliko	Teliko	2	3	72	Bureau du directeur, Magasin
46		Dounky	Kelliwol	1	3	55	
47	Faranah	Bendou	Bendou	—	3	—	
48		Nialia	Nialia	—	3	45	
49		Laya Solima	Laya Solima	2	3	49	
50		Laya Sando	Laya Sando	3	3	79	
51		Nianfourand	Bambalia	2	3	130	
52		Kalia	Kalia	2	3	147	Nouveau terrain, Démolition de l'école existante
53		Nianfourand	Sembeldo	1	3	52	Démolition des classes existantes
54		Souleymania	Souleymania	—	3	—	

Tableau 4.2 Situation actuelle des districts couverts par l'étude

Préfecture	Districts	Population scolarisable	Nombre d'élèves	Taux de scolarisation(%)	Population du district	Numéro de site
Kindia	Minyaya	212	—	0	1 513	1
	Bokaria	338	20	6	2 415	2
	Damakania	738	111	15	2 415	3
	Kinyaya	235	—	0	1 678	4
	Gbikily	380	108	28	2 708	5
	Sous-total	1 903	239	13	10 729	
Coyah	Bambaya	880	340	39	7 539	6
	Sanoyah	1 825	518	28	12 775	7, 8
	Wonkifong	776	264	34	5 546	9
	Toguiron	430	67	16	1 643	10
	Kiriyah	295	118	40	2 109	11
	Sous-total	4 206	1 307	31	29 612	
Fore-cariah	Maferinya	1 045	261	25	7 315	12
	Pamelap	388	100	26	2 726	13
	Bokaria	262	67	26	1 874	14
	Sous-total	1 695	428	25	11 915	
Dubreka	Tondon	357	122	34	2 549	15
	Bady	652	219	34	4 656	16
	Negueah	1 360	416	31	9 520	17
	Konfonya	507	119	23	3 630	18
	Sous-total	2 876	876	30	20 355	
Labe	Toule	506	78	15	3 617	19
	Noussy	621	165	27	4 445	20
	Douka	418	—	0	2 989	21
	Kouramangui	794	223	28	5 678	22
	Saala	323	97	30	2 311	23
	Hafia	611	76	12	4 367	24
	Sous-total	3 273	639	20	23 407	
Pita	Sewa	325	—	0	2 320	25
	Bille	287	114	40	2 056	26
	Timbi Tounny	862	243	28	6 168	27
	Bendougou	360	60	17	2 614	28
	Lalia	409	70	17	2 924	29
	Sous-total	2 243	487	22	16 082	

Préfecture	Districts	Population scolarisable	Nombre d'élèves	Taux de scolarisation	Population du district	Numéro de site
Dalaba	Gally	442	62	14	3 163	30
	Fougoumba	249	75	30	1 758	31
	Tyorby	304	76	25	2 176	32
	Hore Dioly	300	17	6	2 089	33
	Mombeya	386	108	28	2 762	34
	Dalaba Misside	319	147	46	2 183	35
	Kankalabe	587	388	66	4 177	36
	Sous-total	2 587	873	34	18 308	
Mamou	Soya	1 029	94	9	7 362	37
	Bassambaya	549	—	0	3 885	38
	Timbo	573	263	46	2 863	39
	Harounaya	294	—	0	3 092	40
	Koumi	658	—	0	4 656	41
	Tolo	682	110	16	4 826	42
	Poredaka	1 278	321	25	9 150	43
	Saramoussaya	563	263	47	4 017	44
	Teliko	324	90	28	2 122	45
	Dounky	375	107	29	2 653	46
	Sous-total	6 325	1 248	20	44 626	
Faranah	Bendou	350	130	37	2 500	47
	Nialia	247	45	18	1 764	48
	Laya Solima	337	86	26	3 125	49
	Laya Sando	338	79	23	2 419	50
	Nianfourand	934	233	25	6 674	51, 53
	Kalia	556	147	26	3 968	52
	Souleymania	295	53	18	2 105	54
Sous-total	3 057	773	25	22 555		
Total		28 165	6 870	24	197 589	

Tableau 4.3 Taux d'utilisation des classes des écoles existantes des sites de construction proposés

No	Préfecture	District	Site proposé	Nombre d'élèves actuel	Nombre d'élèves de référence	Taux d'utilisation des classes(%)
2	Kindia	Bokaria	Bokaria	20	40	50
3		Damakania	Damakania	111	200	56
5		Gbikily	Gbilily	108	120	90
			Sous-total	239	360	66
6	Coyah	Bambaya	Bambaya	340	200	170
7		Sanoyah	Sanoyah	376	300	125
8			Kountia	84	150	56
9		Wonkifong	Wonkifong	264	300	88
10		Toguiron	Toguiron	67	120	56
11		Kiriyah	Kiriyah	118	120	98
		Sous-total	1 249	1 190	105	
12	Fore-cariah	Maferinya	Maferinya Centre	261	300	87
13		Pamelap	Pamelap	100	120	83
14		Bokaria	Bokaria	67	40	168
		Sous-total	428	460	93	
15	Dubreka	Tondon	Tondon Centre	122	120	102
16		Bady	Bady Centre	219	120	183
17		Negueah	Negueah	416	240	173
18		Konfonya	Konfonya	119	120	99
		Sous-total	876	600	146	
22	Labe	Kouramangui	Kouramangui	104	120	87
23		Saala	Saala	97	120	81
24		Hafia	Hafia	76	120	63
			Sous-total	277	360	77

No	Préfecture	District	Site proposé	Nombre d'élèves actuel	Nombre d'élèves de référence	Taux d'utilisation des classes(%)
28	Pita	Bendougou	Bendougou	60	40	150
29		Lalia	Lalia	19	40	48
			Sous-total	79	80	99
30	Dalaba	Gally	Gally	62	80	78
31		Fougoumba	Fougoumba	75	80	94
32		Tyorby	Lele	33	40	83
34		Mombeya	Mombeya	108	120	90
35		Dalaba Misside	Dalaba Misside	55	40	138
36		Kankalabe	Kouffa	81	80	101
		Sous-total	244	240	102	
43	Mamou	Poredaka	Poredaka	276	240	115
44		Saramoussaya	Saramoussaya	263	240	110
45		Teliko	Teliko	77	100	72
46		Dounky	Kelliwol	55	40	138
		Sous-total	666	620	107	
49	Faranah	Laya Solima	Laya Solima	49	80	61
50		Laya Sando	Laya Sando	79	120	66
51		Nianfourand	Bambalia	130	80	163
52		Kalia	Kalia	52	40	130
53		Nianfourand	Sembeldo	52	40	130
		Sous-total	457	400	114	
		Total	4 515	4 310	105	

(Note) 1. Mode de calcul du nombre d'élèves de référence

Classe de type urbain : Nombre d'élèves de référence = 50 x nombre de classes
 Classe de type rural : Nombre d'élèves de référence = 40 x nombre de classes

2. Taux d'utilisation des classes
 = (nombre actuel d'élèves/nombre d'élèves de référence) x 100

Tableau 4.4 Taux d'utilisation des salles de classe des académies couvertes par l'étude

Académie	Nombre de classes		Nombre d'élèves actuel	Nombre d'élèves de référence	Taux d'utilisation des classe (%)
	Actuel	Vétuste			
Kindia	1 365	329	57 054	54 600	104
Labe	1 581	117	52 812	63 240	84
Kankan	1 129	141	41 860	45 160	93
Total	4 075	587	151 726	163 000	93

Note) 1. Nombre d'élèves de référence = 40 x Nombre actuel de classes

2. Taux d'utilisation des classes

= (Nombre actuel d'élèves/nombre d'élèves de référence) x 100

Tableau 4.5 Nombre de classes et nombre d'élèves prévus

No	Préfecture	District	Site	Nombre de classes			Nombre d'élèves prévu	Type de classe
				Actuel	Projet	Total		
2	Kindia	Bokaria	Bokaria	1	3	4	160	
3		Damakania	Damakania	4	3	7	350	Type urbain
4		Kinyaya	Kinyaya	0	3	3	120	
5		Gbikily	Gbikily	3	3	6	240	
6	Coyah	Bambaya	Bambaya	4	3	7	350	Type urbain
7		Sanoyah	Sanoyah	6	3	9	450	Type urbain
8			Kountia	3	3	6	300	Type urbain
9		Wonkifong	Wonkifong	6	3	9	450	Type urbain
10		Toguiron	Toguiron	3	3	6	240	
11		Kiriyah	Kiriyah	3	3	6	240	
12	Forecariah	Maferinya	Maferinya Centre	0	6	6	300	Type urbain
13		Pamelap	Pamelap	3	3	6	240	
14		Bokaria	Bokaria	1	3	4	160	
15	Dubreka	Tondon	Tondon Centre	3	3	6	240	
16		Bady	Bady Centre	3	3	6	240	
17		Negueah	Negueah	6	3	9	360	
18		Konfonya	Konfonya	3	3	6	240	
19	Labe	Toule	Toule	0	3	3	120	
20		Noussy	Kata	0	3	3	120	
21		Douka	Douka-Nyoguyabhe	0	3	3	120	
22		Kouramangui	Kouramangui	3	3	6	240	
23		Saala	Saala	0	3	3	120	
24		Hafia	Hafia	0	3	3	120	
25	Pita	Sewa	Sewa	0	3	3	120	
26		Bille	Bille	0	3	3	120	
27		Timbi Tounny	Kotyou	0	3	3	120	
28		Bendougou	Bendougou	1	3	4	160	
29		Lalia	Lalia	1	3	4	160	

No	Préfecture	District	Site	Nombre de classes			Nombre d'élèves prévu	Type de classe
				Actuel	Projet	Total		
31	Dalaba	Fougoumba	Fougoumba	2	3	5	200	
32		Tyorby	Lele	1	3	4	160	
33		Hore Dioly	Hore Dioly	0	3	3	120	
35		Dalaba Misside	Dalaba Misside	1	3	4	160	
37	Mamou	Soya	Berteya	0	3	3	120	
38		Bassambaya	Dindeya	0	3	3	120	
39		Timbo	Dara	0	3	3	120	
40		Harounaya	Herico	0	3	3	120	
41		Koumi	Manngol	0	3	3	120	
42		Tolo	Pettiny	0	3	3	120	
43		Poredaka	Poredaka	6	3	9	360	
44		Saramoussaya	Saramoussaya	6	3	9	360	
45		Teliko	Teliko	2	3	5	250	Type urbain
46		Dounky	Kelliwol	1	3	4	160	
47	Faranah	Bendou	Bendou	0	3	3	120	
48		Nialia	Nialia	0	3	3	120	
49		Laya Solima	Laya Solima	2	3	5	200	
50		Laya Sando	Laya Sando	0	3	3	120	
51		Nianfourand	Bambalia	2	3	5	200	
52		Kalia	Kalia	0	3	3	120	
53		Nianfourand	Sembeldo	0	3	3	120	
54		Souleymania	Souleymania	0	3	3	120	
Total				80	153	233	9 810	

Note) 1. Dans le cas de démolition de classes existantes, il a été considéré qu'il n'y avait pas de classe actuelle.

2. Le mode de calcul du nombre d'élèves est le suivant:

Type urbain: Nombre d'élèves = 50 x nombre de classes après réalisation du Projet.
Type rural : Nombre d'élèves = 40 x nombre de classes après réalisation du Projet.

3. Le modèle de classe choisi sera du type rural, sauf mention spéciale.

4. Le nombre d'élèves prévu:

Nombre d'élèves prévu par classe actuelle : 3 450
Nombre d'élèves prévu par le Projet : 6 360

Total : 9 810

Tableau 4.6 Nombre d'élèves de référence et taux de scolarisation des districts couverts par l'étude après réalisation du Projet

Préfecture	District	Population scolarisable	Nombre d'élèves du Projet	Autres écoles existantes		Nombre d'élèves de référence du district	Taux de scolarisation (%)
				Nombre de classes	Nombre d'élèves de référence		
Kindia	Minyaya	212	0	0	0	0	0
	Bokaria	338	160	0	0	160	47
	Damakania	738	350	0	0	350	47
	Kinyaya	235	120	0	0	120	51
	Gbikily	380	240	0	0	240	63
	Sous-total	1 903	870	0	0	870	46
Coyah	Bambaya	880	350	0	0	350	40
	Sanoyah	1 825	750	4	200	950	52
	Wonkifong	776	450	0	0	450	58
	Toguiron	430	240	0	0	240	53
	Kiriyah	295	240	0	0	240	81
	Sous-total	4 206	2 030	4	200	2 230	53
Fore-cariah	Maferinya	1 045	300	0	0	300	29
	Pamelap	388	240	0	0	240	62
	Bokaria	262	160	0	0	160	61
	Sous-total	1 695	700	0	0	700	41
Dubreka	Tondon	357	240	0	0	240	67
	Bady	652	240	0	0	240	37
	Negueah	1 360	360	0	0	360	26
	Konfonya	507	240	0	0	240	47
	Sous-total	2 876	1 080	0	0	1 080	38
Labe	Toule	506	120	2	80	200	40
	Noussy	621	120	5	200	320	52
	Douka	418	120	0	0	120	29
	Kouramangui	794	240	2	80	320	40
	Saala	323	120	0	0	120	37
	Hafia	611	120	3	120	240	39
	Sous-total	3 273	840	12	480	1 320	40
	Pita	Sewa	325	120	0	0	120
Bille		287	120	0	0	120	42
Timbi Tounny		862	120	6	240	360	42
Bendougou		360	160	0	0	160	44
Lalia		409	160	0	0	160	39
Sous-total		2 243	680	6	240	920	41

Préfecture	District	Population scolarisable	Nombre d'élèves du Projet	Autres écoles existantes		Nombre d'élèves de référence du district	Taux de scolarisation (%)
				Nombre de classes	Nombre d'élèves de référence		
Dalaba	Gally	442	0	2	80	80	18
	Fougoumba	249	200	0	0	200	80
	Tyorby	304	160	1	40	200	66
	Hore Dioly	300	120	0	0	120	40
	Mombeya	386	0	3	120	120	31
	Dalaba Misside	319	160	1	1	200	63
	Kankalabe	587	0	9	360	360	61
	Sous-total	2 587	640	16	640	1 280	49
Mamou	Soya	1 029	120	2	80	200	19
	Bassambaya	549	120	0	0	120	22
	Timbo	573	120	6	240	360	63
	Harounaya	294	120	0	0	120	41
	Koumi	658	120	0	0	120	18
	Tolo	682	120	4	160	280	41
	Poredaka	1 278	360	2	80	440	34
	Saramoussaya	563	360	0	0	360	64
	Teliko	324	250	0	0	250	77
	Dounky	375	160	1	40	200	53
	Sous-total	6 325	1 850	15	600	2 450	39
Faranah	Bendou	350	120	0	0	120	34
	Nialia	247	120	0	0	120	49
	Laya Solima	337	200	1	40	240	71
	Laya Sando	338	120	0	0	120	36
	Nianfourand	934	320	1	40	360	39
	Kalia	556	120	0	0	120	22
	Souleymania	295	120	0	0	120	41
	Sous-total	3 057	1 120	2	80	1 200	39
Total	28 165	9 810	55	2 240	12 050	43	

- Note) 1. Mode de calcul du nombre d'élèves de référence des autres écoles existantes
Type urbain: nombre d'élèves de référence = 50 x nombre de classes existantes
Type rural : nombre d'élèves de référence = 40 x nombre de classes existantes
2. Nombre d'élèves de référence du district
= Nombre d'élèves du Projet +
nombre d'élèves de référence des autres écoles existantes
3. Taux de scolarisation = (nombre d'élèves de référence du district /
populations scolarisable) x 100

4.2.2 Examen du plan de fonctionnement

(1) Nombre d'enseignants nécessaires

Pour l'enseignement primaire guinéen, lorsqu'il y a moins de 6 classes, le directeur de l'école sert aussi de maître. Quand il y a plus de 6 classes, le directeur n'enseigne pas, donc les maîtres comptent une personne de plus que le nombre de salles de classe. Comme exposé au chapitre 3, 50 écoles sont retenues sur les 54 écoles de la Requête. Si le présent Projet se réalise, il y aura au total 50 écoles, 233 salles (écoles existantes incluses) et le nombre d'enseignants requis sera de 250 personnes. Actuellement, il y a 102 enseignants dans les écoles existantes, Il faudrait donc recruter 148 nouveaux enseignants (voir Document annexe 22)

Par ailleurs, parallèlement au présent Projet, la BID, l'OPEP et l'AID ont décidé de financer la construction de 765 classes. Leurs dates d'achèvement ne sont précisées, mais lorsque tout sera terminé, il faudrait prévoir environ 900 nouveaux enseignants, dont 148 maîtres pour le seul présent Projet.

Ce nombre d'effectifs nécessaires pourra être assuré, pour les raisons suivantes :

1. Tous les ans, en moyenne 200 personnes sont reçues au certificat d'aptitude professionnelle des écoles normales. Cela signifie que pour le présent Projet, il faudrait recruter l'équivalent des reçus du moins d'un an et de cinq ans pour l'ensemble de tous les projets. En engageant les lauréats successivement, le nombre d'effectifs nécessaire pourra être pourvu (voir Document annexe 14).
2. En plus, le nombre total actuel d'enseignants du niveau primaire est de 7 653 personnes pour 7 349 classes (voir Documents annexe 12 et 13). On dispose donc d'une certaine marge quant au nombre d'enseignants, même maintenant. Même s'il y a quelques problèmes budgétaires ou autres, comme

mesure d'urgence, il serait possible de nommer ces effectifs dans les nouvelles écoles.

Par ailleurs, deux des huit ENI ont été réhabilitées et l'Education Nationale prévoit de renforcer la formation des enseignants par le biais de la restauration de toutes ces écoles dans le cadre du programme d'ajustement des secteurs éducatifs.

Le programme du Ministère de l'Education Nationale dans le domaine de la formation est le suivant.

Le Fonds d'Aide à la Coopération participe à ce Projet.

1. Formation de 8 000 enseignants d'ici à l'an 2000
2. Affectation des fonctionnaires possédant la qualification d'enseignant dans les écoles
3. Formation des enseignants des ENI
Formation des conseils pédagogiques (conseils aux enseignants actuels)
Formation des inspecteurs pédagogiques (sélection parmi les conseils)

Quant à l'UNESCO, elle aussi prévoit les interventions suivant.

1. Conseils, assistance et suivi du programme de recyclage des maîtres actuels
2. Formation des nouveaux maîtres, notamment en calcul, sciences et géographie
3. Organisation de séminaires destinés aux directeurs des écoles sur le fonctionnement et l'entretien de leurs écoles

(2) Fonds de fonctionnement nécessaire

Le montant de fonctionnement annuel des 50 écoles installations existantes incluses, du Projet est de 255 945 000 F.G (cf: Document annexe 23). Cela signifie 1 673 000 F.G par classe.

Salaires des enseignants	180 000 000 F.G
Achats de fournitures	18 788 000 F.G
Entretien des locaux	57 157 000 F.G
<u>Total</u>	<u>255 945 000 F.G</u>

Toutefois, les montants ci-dessus ne comprennent pas les manuels, les matériels didactiques ni les fournitures scolaires des élèves.

La part de ce fonds de fonctionnement annuel sur le budget du Ministère de l'Education Nationale est la suivante :

(a) Part sur le budget du Ministère de l'Education Nationale

$$\frac{\text{Frais de fonctionnement annuel des 50 écoles}}{\text{Budget du Ministère de l'Education Nationale en 1990}} \times 100 = \frac{255\,945\,000\text{ FG}}{22.517\,914\,000\text{ FG}} \times 100 = 1,1(\%)$$

Voir le Document annexe 17 en ce qui concerne le budget du Ministère de l'Education Nationale.

(b) Part sur le budget de l'enseignement primaire

$$\frac{\text{Frais de fonctionnement annuel des 50 écoles}}{\text{budget de l'enseignement primaire}} \times 100 = \frac{255\,945\,000\text{ F.G}}{7\,656\,090\,000\text{ F.G}} \times 100 = 3,3(\%)$$

$$\text{Budget de l'enseignement primaire} = \text{Budget du Ministère de l'Education Nationale} \times 0,34$$

Pour la part du budget du Ministère de l'Education Nationale affectée à l'enseignement primaire (34%), les résultats de 1988 ont servi de référence (cf:Document annexe 18).

Le Budget de l'Etat connaît un accroissement annuel moyen de 23 % au cours des trois dernières années, et la part des crédits du Ministère de l'Education Nationale demeure stable autour de 7-8 %. Par ailleurs, le taux d'augmentation du coût de la vie étant en moyenne d'environ 20 %, ceci signifie que les crédits de l'éducation n'ont pas augmenté effectivement. Les frais de fonctionnement qui deviendront

nécessaires avec la réalisation du Projet correspondent à 1,1 % du Budget du Ministère de l'Education Nationale, et l'on peut estimer que ces frais pourront être largement pris en charge (voir Document annexe 16 pour le Budget de l'Etat et celui du Ministère de l'Education Nationale).

Toutefois, il s'agit de frais de fonctionnement incluant les locaux existants et le montant qui deviendra nécessaire avec le présent Projet sera de 160 000 000 F.G, en prix 1990, et correspondra à 0,7 % des crédits du Ministère de l'Education Nationale et à 2,1 % de ceux de l'enseignement primaire.

De plus, lorsque les 918 classes comprenant les projets des autres organismes d'aide seront terminés, les frais de fonctionnement nécessaires s'élèveront à 953 000 000 F.G environ, soit environ 4 % du budget du Ministère de l'Education Nationale pour 1990 et 13 % du budget de l'enseignement primaire.

Le paragraphe 4.3.4 traite des frais de fonctionnement en détails, mais du fait de leur faible part sur le budget du Ministère de l'Education Nationale, la réalisation du présent Projet peut être considérée comme ne présentant pas de problème de ce point de vue.

4.2.3 Relations avec les programmes d'aide des organisations internationales

En ce qui concerne le "Projet de construction de 1 500 classes primaires en milieu rural", se trouvant à la base de la Requête du Ministère de l'Education Nationale au Japon, comme mentionné au chapitre 2, la construction de la moitié, soit 765 classes est prévue par la BID, l'OPEP et l'AID. Pour les 735 classes restantes, une demande en aide a été adressée au Japon, à la CEE, dont la Belgique, ou à l'URSS.

Le Ministère de l'Education Nationale programme ces demandes en coordonnant, comme indiqué au tableau 2.6, les limites de prise en charge de chaque intervention. Ainsi, l'objet de la Requête adressée au Japon ne fait pas double emploi avec les autres.

4.2.4 Contenu des locaux et des matériels de la Requête

Les caractéristiques et les buts d'utilisation des principaux locaux et matériels de la Requête sont récapitulés ci-dessous :

Objet de la Requête	Requis	Eliminé	Examen de nécessité et des usages
(1) Sites de construction prévus	○ 50 sites	○ 4 sites	Quatre sites ont été éliminés des 54 sites de construction proposés pour les raisons suivantes : 1) Difficulté de transport des matériaux de construction (Minyaya, Gally, Mombeya, Kouffa) 2) Taux actuel de scolarisation supérieur aux 50%, objectif pour l'an 2000 (Kouffa)
(2) Locaux 1) Classes	○	—	Le nombre de classes des diverses écoles a été calculé selon les critères suivants : 1) Référence au nombre de classes demandé par la Requête du Ministère de l'Education Nationale 2) Minimum de 3 classes par école Avec 3 classes, les six années de scolarité possibles en cas d'adoption de système de classes multi-grades
2) Bureau du directeur	○	—	Le bureau du directeur est indispensable pour la gestion de l'école. Il servira également pour les réunions des enseignants, Les locaux devant être prévus aux écoles primaires se réfèrent à la "composition des salles principales des écoles primaires et secondaires"(Recueil des documents d'architecture, édition de la Société japonaise d'architecture) Dans les 6 écoles existantes où il y a déjà un bureau du directeur, il sera utilisé comme salle de réunion des enseignants.
3) Magasin	○	—	Le magasin est indispensable pour entreposer les matériels didactiques (cartes, etc.) et autres matériels pour l'entretien (nécessaire à nettoyage, etc).

Objet de la Requête	Requis	Éliminé	Examen de nécessité et des usages
4) Toilettes	○ 49 écoles	○ 1 école	Il s'agit d'installations sanitaires indispensables pour une école, ne serait ce que pour l'enseignement de notions d'hygiène. Leur construction a été écartée pour une école qui en possède déjà.
5) Equipement d'adduction d'eau	—	○	Les deux parties ont convenu de l'importance de l'existence d'un point d'eau. La réalisation pourrait être à la charge du Gouvernement Guinéen.
(3) Mobilier scolaire			
1) Bancs et pupitres pour élèves	○	—	Indispensables pour une salle de classe
2) Tables et chaises pour enseignants	○	—	Idem
3) Tableaux noirs triptyques	○	—	Minimum nécessaire pour les cours
4) Tableaux sur chevalet	—	○	Il s'agit des tableaux auxiliaires et ils pourraient être à la charge du Gouvernement Guinéen.
5) Tableaux d'affichage en bois	○	—	Nécessaires pour afficher les emplois de temps ou exposer les travaux des enfants, les murs étant en bloc de béton
6) Armoires de rangement fixes	○	—	Nécessaires pour ranger les matériels didactiques et les manuels, etc. déposés en permanence dans les classes
(4) Matériels didactiques			
1) Planisphère, Globe terrestre	—	○	Matériels didactiques pour l'efficacité des cours de géographie, pourraient être à la charge du Gouvernement Guinéen.

Objet de la Requête	Requis	Éliminé	Examen de nécessité et des usages
2) Planches de sciences d'observations, (Appareils circulatoire, respiratoire, etc.)	—	○	Matériels didactiques pour l'efficacité des cours de science, pourraient être à la charge du Gouvernement Guinéen.
3) Fournitures didactiques Grand règle, Loupe, Thermomètre ordinaire, etc.	—	○	Matériels didactiques pour l'efficacité des cours de science et de mathématique, pourrainat être à la charge du Gouvernement Guinéen.
4) Radio-cassette	—	○	Supprimée pour les raisons suivantes: (1) Difficile de s'assurer une source d'alimentation électrique, piles incluses (2) Difficile de réparer en cas de panne
5) Brouette, Arrosoir, Pelle, Râteau, Houe, Machette	—	○	Il s'agit d'outils d'entretien du jardin potager ou des locaux de l'école, mais non de matériels didactiques indispensables. Ils sont, du reste, disponibles dans les campagnes en Guinée. Aussi ils devraient être achetés par l'organisation de fonctionnement des divers écoles.
6) Manuels, etc.	—	○	Il n'existe pas de manuels prêts. Une partie est encore à l'état de manuscrit et elle devra être entièrement confiée à un imprimeur étranger (en France ou en Belgique), pour la composition, l'impression et la reliure. Il y aura également la correction des épreuves. Il semble donc difficile de réaliser dans le cadre de l'aide financière non-remboursable japonaise.

4.2.5 Principes directeurs de l'exécution de l'aide

En ce qui concerne la réalisation du présent Projet, l'examen effectué a permis d'en vérifier l'efficacité, le réalisme et la capacité d'exécution de la partie Guinéenne. Du fait que les effets du Projet seront conformes au système japonais d'aide financière non-remboursable, il semble approprié que la réalisation ait lieu dans ce cadre. En prenant pour prémisse que, tel sera le cas, après étude des grandes lignes du Projet, le plan de base sera effectué. Cependant, comme mentionné dans l'examen de l'objet de la Requête des locaux et des matériels, une modification partielle s'avère adéquate.

4.3 Description du projet

4.3.1 Organe d'exécution et organisation de fonctionnement

(1) Organe d'exécution

L'organe responsable du Projet est le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, alors que l'organe d'exécution est le Secrétariat d'Etat à l'enseignement pré-universitaire du Ministère de l'Education Nationale. Le tableau 4.7 montre l'organigramme du Ministère de l'Education Nationale.

Le service chargé du présent Projet est le Service de coopération technique et des projets du Secrétariat d'Etat à l'enseignement pré-universitaire.

(2) Organisation du fonctionnement

L'organe directeur du fonctionnement des écoles est le Secrétariat d'Etat à l'enseignement pré-universitaire. Sous sa tutelle se trouvent les Inspections régionales de l'éducation des quatre grandes régions naturelles (Guinée-Maritime, Moyenne-Guinée, Haute-Guinée, Guinée-Forestière), qui contrôlent les directions préfectorales de l'éducation, ainsi que les directions au niveau des sous-préfectures.

La gestion de chaque école appartient au conseil du district, à l'A.P.E et au directeur de l'école.

Le salaire des enseignants est versé par le Secrétariat d'Etat à l'enseignement pré-universitaire. Les locaux appartiennent à l'Etat et au district, mais ce dernier est chargé de leur entretien. Le Tableau 4.8 représente l'organisation du fonctionnement.

Talbeau 4.7 Organigramme de l'éducation nationale

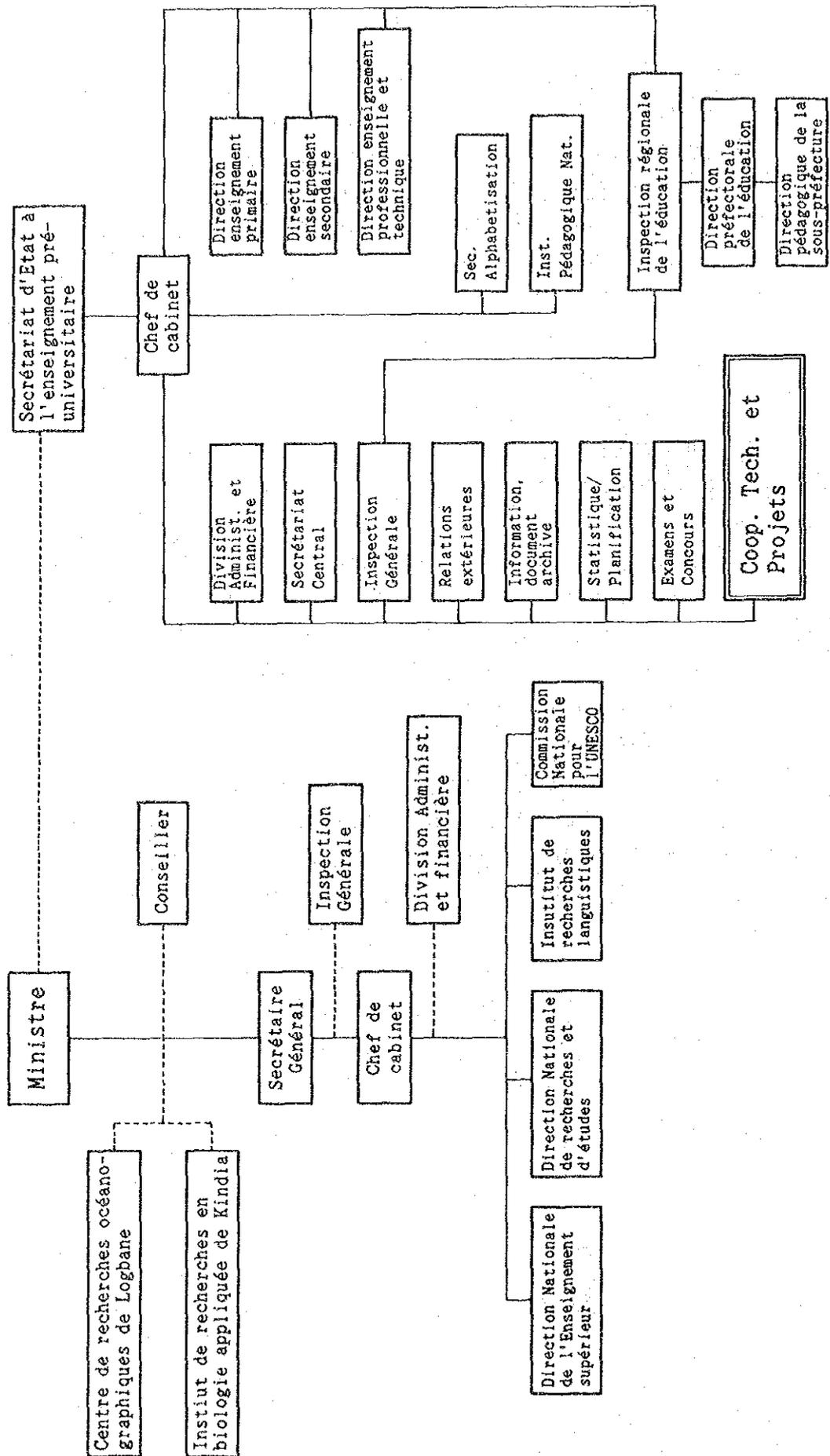
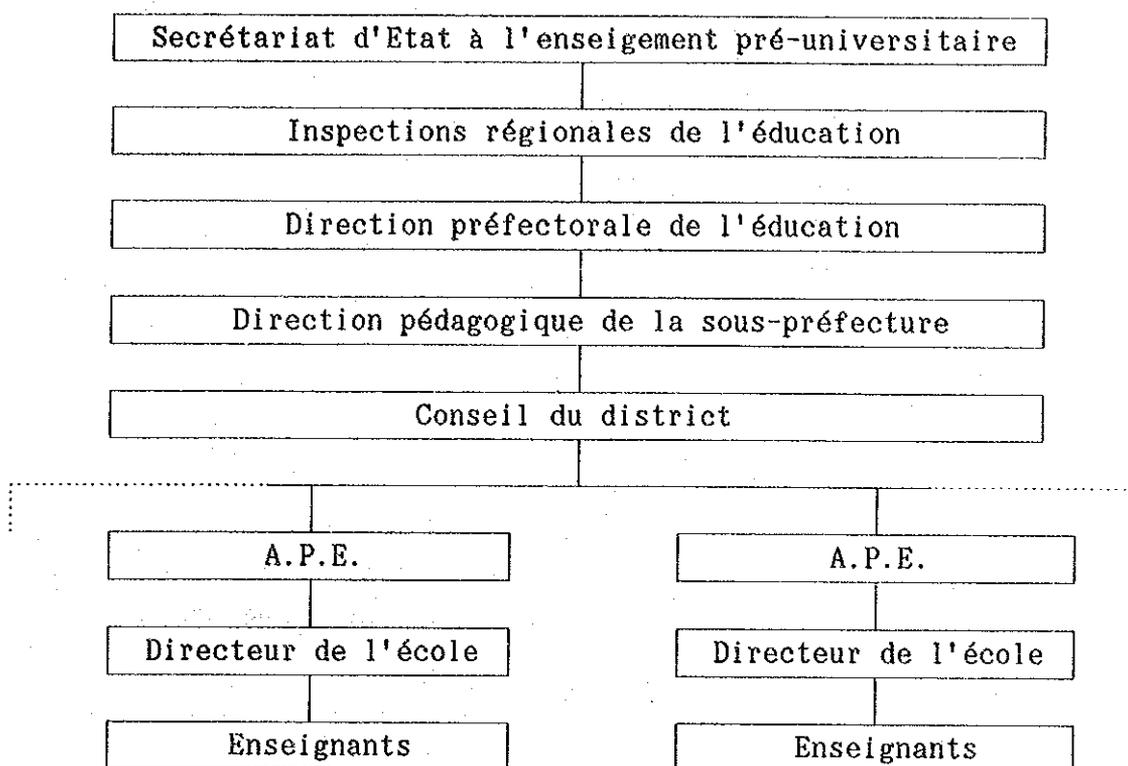


Tableau 4.8 Organisation du fonctionnement



4.3.2 Plan d'entreprise

Compte tenu de l'examen de l'objet du présent Projet, la composition fondamentale en tant que critère d'établissement des dimensions des locaux sera comme suit :

(1) Nombre minimal de classes par école : 3

Lorsqu'il y aura moins de 20 élèves par grade, le système de classes multi-grades sera adopté et les classes à double-flux, quand il y aura plus de 20 élèves. Les classes multi-grades sont fréquentes en milieu rural.

(2) Nombre d'élèves par classe

En milieu rural : 40 élèves

En milieu urbain : 50 élèves (centres régionaux où la population scolarisable est importante)

(3) Nombre d'enseignants par école

Un directeur et un nombre de maîtres égal à celui des classes. Cependant, lorsqu'il y a moins de six classes, le directeur intervient également comme enseignant.

4.3.3 Description des locaux et des équipements

A l'issue de l'examen du contenu de la Requête guinéenne, sont énumérées ci-dessous, les caractéristiques des locaux et des matériels jugés optimales pour, à la fois pour l'enseignement primaire guinéen et vis-a-vis des critères de l'aide japonaise. (Les spécifications concrètes seront exposées au chapitre 5 " Plan de base".)